

SÉANCE DU MARDI 10 MARS 1998

VERGADERING VAN DINSDAG 10 MAART 1998

SOMMAIRE :

EXCUSÉ :

Page 5049.

MESSAGES :

Page 5049.

Chambre des représentants.

ÉVOCATIONS :

Page 5049.

NON-ÉVOCATIONS :

Page 5050.

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR :

Page 5050.

DEMANDES D'EXPLICATIONS (Discussion) :

Demande d'explications de M. Hatry au ministre des Affaires étrangères sur «l'absence totale d'initiative pour obtenir l'indemnisation des porteurs belges des titres de fonds russes d'avant 1917».

Orateurs : **M. Hatry, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 5050.

Demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères sur «la campagne entamée par Mme Bonino, commissaire européen, à propos des droits des femmes en Afghanistan».

Orateurs : **Mmes Lizin, Willame-Boonen, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 5052.

Demande d'explications de M. De Decker au ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Défense nationale sur «les raisons et les circonstances de la décision d'envoyer une frégate dans la région du golfe Persique».

Demande d'explications de M. Goris au ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Défense nationale sur «les décisions relatives à la frégate belge *Westdiep*».

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGD :

Bladzijde 5049.

BOODSCHAPPEN :

Bladzijde 5049.

Kamer van volksvertegenwoordigers.

EVOCATIES :

Bladzijde 5049.

NON-EVOCATIES :

Bladzijde 5050.

OVERLIJDEN VAN EEN OUD-SENATOR :

Bladzijde 5050.

VRAGEN OM UITLEG (Bespreking) :

Vraag om uitleg van de heer Hatry aan de minister van Buitenlandse Zaken over «het uitblijven van initiatieven om schadevergoeding te geven aan Belgen die in het bezit zijn van Russische effecten van vóór 1917».

Sprekers : **de heer Hatry, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 5050.

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de campagne van mevrouw Bonino, Europees commissaris, in verband met de rechten van de vrouwen in Afghanistan».

Sprekers : **de dames Lizin, Willame-Boonen, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 5052.

Vraag om uitleg van de heer De Decker aan de minister van Buitenlandse Zaken en aan de minister van Landsverdediging over «de redenen waarom en de omstandigheden waarin werd beslist een fregat naar de Perzische Golf te sturen».

Vraag om uitleg van de heer Goris aan de minister van Buitenlandse Zaken en aan de minister van Landsverdediging over «de beslissingen in verband met het Belgische fregat *Westdiep*».

Demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Défense nationale sur «l'envoi d'une frégate belge dans le Golfe».

Orateurs: **MM. De Decker, Goris, Mme Lizin, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 5053.

Demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères sur «les bases arrière du terrorisme algérien à Londres».

Orateurs: **Mme Lizin, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 5059.

Demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères sur «la situation au Kosovo».

Demande d'explications de M. Bourgeois au ministre des Affaires étrangères sur «la situation au Kosovo».

Orateurs: **Mme Lizin, MM. Bourgeois, Goris, De Decker, Mme Willame-Boonen, M. Verreycken, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 5060.

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken en aan de minister van Landsverdediging over «het sturen van een Belgisch fregat naar de Golf».

Sprekers: **de heren De Decker, Goris, mevrouw Lizin, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 5053.

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de handlangers van het Algerijnse terrorisme in Londen».

Sprekers: **mevrouw Lizin, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 5059.

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de situatie in Kosovo».

Vraag om uitleg van de heer Bourgeois aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de toestand in Kosovo».

Sprekers: **mevrouw Lizin, de heren Bourgeois, Goris, De Decker, mevrouw Willame-Boonen, de heer Verreycken, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 5060.

PRÉSIDENCE DE M. SWAELEN, PRÉSIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER SWAELEN, VOORZITTER

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 15 heures.
De vergadering wordt geopend om 15 uur.

EXCUSÉ — VERONTSCHULDIGD

M. Mahoux, en mission à l'étranger, demande d'excuser son absence à la réunion de ce jour.

Afwezig met bericht van verhindering: de heer Mahoux, met opdracht in het buitenland.

— Pris pour information.

Voor kennisgeving aangenomen.

BOODSCHAPPEN

Kamer van volksvertegenwoordigers

MESSAGES

Chambre des représentants

De voorzitter. — Bij boodschappen van 5 maart 1998 heeft de Kamer van volksvertegenwoordigers aan de Senaat overgezonden, zoals ze ter vergadering van 5 maart 1998 werden aangenomen:

Artikel 77

Wetsontwerp tot wijziging van artikel 306 van het Gerechtelijk Wetboek.

— Het wetsontwerp werd verzonden naar de commissie voor de Justitie.

Kennisgeving

Wetsontwerp tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek en het Wetboek van Strafvordering inzake de procedure tot onttrekking van de zaak aan de rechter (van de heer Lallemand c.s.).

— De Kamer heeft het ontwerp aangenomen op 5 maart 1998 zoals het haar door de Senaat werd overgezonden.

Par messages du 5 mars 1998, la Chambre des représentants a transmis au Sénat tels qu'ils ont été adoptés en sa séance du 5 mars 1998:

Article 77

Projet de loi modifiant l'article 306 du Code judiciaire.

— Le projet de loi a été envoyé à la commission de la Justice.

Notification

Projet de loi modifiant le Code judiciaire et le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne la procédure en dessaisissement (de M. Lallemand et consorts).

— La Chambre a adopté le projet le 5 mars 1998 tel qu'il lui a été transmis par le Sénat.

EVOCATIES — ÉVOCATIONS

De voorzitter. — De Senaat heeft bij boodschappen van 9 maart 1998 aan de Kamer van volksvertegenwoordigers ter kennis gebracht dat tot evocatie is overgegaan, op die datum, van:

1° Wetsontwerp tot bepaling van de voorwaarden waaronder de winstdeelnemingen niet meegerekend worden voor de berekening van de loonontwikkeling.

— Het wetsontwerp werd verzonden naar de commissie voor de Sociale Aangelegenheden.

2° Wetsontwerp tot wijziging, wat de openbaarmaking van protestinformatie betreft, van de wet van 17 juli 1997 betreffende het gerechtelijk akkoord, de wet van 10 juni 1997 houdende diverse bepalingen met betrekking tot de protesten en de wet van 1 maart 1961 betreffende de invoering in de nationale wetgeving van de eenvormige wet op de cheque en de inwerkingtreding van deze wet.

— Het wetsontwerp werd verzonden naar de commissie voor de Financiën en de Economische Aangelegenheden.

Par messages du 9 mars 1998, le Sénat a informé la Chambre des représentants de la mise en œuvre, ce même jour, de l'évocation:

1° Projet de loi déterminant les conditions dans lesquelles les participations aux bénéfices ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'évolution du coût salarial.

— Le projet de loi a été envoyé à la commission des Affaires sociales.

2° Projet de loi modifiant, en ce qui concerne la publication des informations relatives aux protêts, la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire, la loi du 10 juin 1997 portant des dispositions diverses relatives aux protêts et la loi du 1^{er} mars 1961 concernant l'introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur le chèque et sa mise en vigueur.

— Le projet de loi a été envoyé à la commission des Finances et des Affaires économiques.

NON-EVOCATIES — NON-ÉVOCATIONS

De voorzitter. — Bij boodschappen van 10 maart 1998 heeft de Senaat aan de Kamer van volksvertegenwoordigers terugbezorgd, met het oog op de koninklijke bekrachtiging, de volgende niet-gevoerde wetsontwerpen:

1° Wetsontwerp houdende goedkeuring van de beslissing van de raad van beheer van het Internationaal Monetair Fonds van 27 januari 1997 aangaande de nieuwe leningsovereenkomsten.

2° Wetsontwerp tot wijziging, wat de vergoedingen voor de overdracht van referentiehoeveelheden aan het melkquotum-fonds betreft, van het Wetboek van de Inkomstenbelastingen 1992.

3° Wetsontwerp betreffende de oprichting van een Begrotingsfonds voor de gezondheid en de kwaliteit van de dieren en de dierlijke producten.

4° Wetsontwerp tot wijziging van de wet van 11 april 1994 betreffende de openbaarheid van bestuur en de wet van 12 november 1997 betreffende de openbaarheid van bestuur in de provincies en gemeenten.

Par messages du 10 mars 1998, le Sénat a retourné à la Chambre des représentants, en vue de la sanction royale, les projets de loi non évoqués qui suivent:

1° Projet de loi portant approbation de la décision du conseil d'administration du Fonds monétaire international du 27 janvier 1997 concernant les nouveaux accords d'emprunt.

2° Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les indemnités perçues en cas de transfert de quantités de référence au fonds des quotas laitiers.

3° Projet de loi relative à la création d'un Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux.

4° Projet de loi modifiant la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes.

— Voor kennisgeving aangenomen.

Pris pour notification.

OVERLIJDEN VAN EEN OUD-SENATOR

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

De voorzitter. — De Senaat heeft met groot leedwezen kennis gekregen van het overlijden van de heer Baudson, gewezen senator voor het arrondissement Charleroi-Thuin en gewezen minister.

Uw voorzitter betuigt het rouwbeklag van de vergadering aan de familie van ons betreurd gewezen medelid.

Le Sénat a appris avec un vif regret le décès de M. Baudson, ancien sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin et ancien ministre.

Votre président adresse les condoléances de l'assemblée à la famille de notre regretté ancien collègue.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. HATRY AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «L'ABSENCE TOTALE D'INITIATIVE POUR OBTENIR L'INDEMNISATION DES PORTEURS BELGES DES TITRES DE FONDS RUSSES D'AVANT 1917»

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER HATRY AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «HET UITBLIJVEN VAN INITIATIEVEN OM SCHADEVERGOEDING TE GEVEN AAN BELGEN DIE IN HET BEZIT ZIJN VAN RUSSISCHE EFFECTEN VAN VÓÓR 1917»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de M. Hatry au ministre des Affaires étrangères.

La parole est à M. Hatry.

M. Hatry (PRL-FDF). — Monsieur le président, le thème que je vais aborder a suscité des centaines de millions d'indemnisations dans d'autres pays mais a, semble-t-il, laissé la Belgique totalement indifférente.

Le 19 décembre 1996, j'ai posé une question relative à l'inventaire des créances belges sur la Russie d'avant 1917 et à l'inventaire des dettes impayées de l'ancienne U.R.S.S. Ni le ministère des Finances ni le ministère des Affaires étrangères ne disposaient du moindre inventaire à ce sujet. Or, la France et la Russie ont signé, un an plus tard, le 22 septembre 1997, un accord bilatéral de rééchelonnement de la dette que la Russie a héritée de l'U.R.S.S. correspondant à environ 15 milliards de francs français.

Cet accord implique à la fois pour la Russie la reconnaissance des dettes de l'ancienne U.R.S.S. et — point particulièrement positif pour la France titulaire, d'une créance relativement importante à ce titre —, la France, principal investisseur en Russie, surtout en fonds d'État d'avant la révolution bolchévique de 1917 a réussi à faire reconnaître cette dette par la Russie de 1998. Une conséquence de cette reconnaissance a été l'entrée de la Russie dans le Club de Paris, ce qui la mettra dans les meilleures conditions pour réclamer à son tour les créances détenues sur de nombreux pays par l'ancienne U.R.S.S., créances dont la Russie actuelle est devenue l'héritière.

Je posais donc la question suivante: «Ne conviendrait-il pas, à présent, que des initiatives soient prises aussi en Belgique pour tenter, dans une certaine mesure, de nous inscrire dans la même ligne que la négociation qui vient d'aboutir entre la Russie et la France pour obtenir une chance de récupérer nos anciennes créances?» Par ailleurs, j'en demandais un inventaire.

J'ai appris entre-temps qu'outre cet accord de septembre 1997, un accord complémentaire avait été conclu. Ce dernier a conduit le gouvernement français à mettre sur pied une commission gouvernementale chargée de procéder, dans un premier temps, à un recensement des créanciers potentiels, publics et privés. Cette commission est présidée par une personnalité indépendante et composée de fonctionnaires issus d'organes de contrôle dépendant des ministères français des Affaires étrangères et de l'Économie et des Finances ainsi que d'historiens qualifiés pour la période concernée par ces dettes. Cette commission a également pour tâche de déterminer la base de l'indemnisation.

À cet égard, le ministre belge des Finances me répondait ce qui suit: «La Belgique pourrait procéder de la même manière. Toutefois, afin de ne pas susciter des espoirs vains dans le chef de créanciers éventuels, il me semble opportun de procéder préalablement à une évaluation des possibilités d'indemnisation qui pourraient être obtenues des autorités russes.» Il ajoutait: «Cette tâche est du ressort de mon collègue des Affaires étrangères.» Voilà la situation telle qu'elle se présentait en octobre 1997.

Selon moi, il s'agit à présent d'exploiter au maximum les possibilités qui nous sont offertes, afin de sauvegarder les intérêts belges. En effet, dans ce domaine, les raisons que nous avons d'intervenir sont majeures.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, quelques semaines avant votre visite officielle en Russie avec Leurs Majestés le Roi et la Reine et Son Altesse Royale le Prince Philippe, je vous avais fait

part de mon souhait de développer une demande d'explications le jeudi 12 février. Cependant, vous m'avez fait savoir, fort courtoisement, que votre administration n'était pas en mesure de répondre à une telle demande avec seulement deux ou trois jours de préavis. Par conséquent, nous avons convenu que cette demande d'explications pourrait avoir lieu dès votre retour de Russie. C'est ainsi qu'elle a été fixée aujourd'hui.

Voilà les préalables à toute affaire.

Un ouvrage paru aux Éditions Balland en juillet 1997, sous la signature d'un économiste et historien, François Bayle révèle que la Belgique serait un des rares pays non encore indemnisés des prêts qui avaient été consentis à l'ancien empire russe d'avant 1917, y compris des créances plus récentes sur l'U.R.S.S. Dans cet ouvrage, il est précisé que le montant — disponible pour cette indemnisation, dont les journaux avaient également fait état, — s'élevait à environ 400 millions de dollars américains, soit environ 15 milliards de francs belges.

Quel que soit le montant en cause, un problème de principe se pose. En effet, non seulement l'accord russo-français existe, mais la Grande-Bretagne a indemnisé ses ressortissants en 1986 et la Suisse, le Canada et les États-Unis sont parvenus à des accords définitifs avec la Russie, successeur légal de l'ex-U.R.S.S. et de l'empire russe existant avant 1917. Il semble donc que la Belgique soit le seul pays important, non pas du point de vue de sa superficie ou de sa population, mais bien de ses créances sur l'empire des Romanov, à n'avoir accompli aucun effort pour indemniser ses ressortissants.

À l'occasion du voyage de Leurs Majestés le Roi et la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Philippe, vous avez eu l'occasion de prendre de nombreux contacts, monsieur le ministre, et les journaux regorgent d'informations à cet égard. Je ne mentionnerai ici que quelques thèmes de type économique dont certains ne sont pas tellement plus importants que celui dont il est aujourd'hui question.

Je pense d'abord aux investissements en Russie sur le plan desquels notre pays enregistre un retard, probablement parce qu'il n'existe encore aucun accord préventif de la double taxation. On y évoque aussi le problème des fraudes dans les importations de viande par la Russie, où la Belgique a effectivement commis un certain nombre d'incorrections.

Il a également été question des fameuses archives belges qui ont été volées par les Allemands, transportées ensuite de Berlin à Moscou où elles se trouvent toujours, un ukase de la Douma s'opposant à leur restitution.

Un autre sujet a concerné la collaboration judiciaire entre la Belgique et la Russie.

Enfin, a été évoqué le rôle classique et traditionnel de la Belgique qui joue l'honnête intermédiaire pour rapprocher certains pays qui craignent les grandes puissances. N'étant pas une grande puissance, ce rôle d'intermédiaire est d'autant plus souvent accepté dans les négociations difficiles.

Tels semblent être, d'après la presse, les cinq problèmes que vous avez traités.

Cependant, monsieur le ministre, j'aurais souhaité savoir si vous avez pu aborder ce fameux problème qui pourrait représenter de nombreux millions pour des familles souvent tombées dans le dénuement. J'espère que votre réponse sera affirmative.

Avez-vous évoqué ce problème comme vous vous y étiez engagé et quel fut le résultat de vos démarches? Avez-vous pu obtenir le principe d'un engagement, quitte à ce que le ministre des Finances et vous-même dressiez l'inventaire de ce qui reste de ces fameux titres?

Le Belge n'a pas qu'une brique dans le ventre, il a également une obligation; il achète toutes les obligations présentées sur le marché, comme les obligations russes émises avant 1917. Je suis persuadé qu'en dressant l'inventaire, beaucoup seraient retrouvées même si elles auront peut-être servi à tapisser certaines chambres à coucher ou d'autres endroits moins glorieux. Il n'empêche que je ne vois pas pourquoi ce que les Français, les Britanniques, les Canadiens, les Américains et d'autres ont obtenu, ne pourrait pas être obtenu par la Belgique. Nous sommes dans un ensemble intégré où l'égalité de traitement est la règle. (*Applaudissements.*)

M. le président. — La parole est à M. Derycke, ministre.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Monsieur le président, l'honorable membre soulève la question de la récupération des créances, détenues par des citoyens belges sur la Russie d'avant 1917.

À juste titre, il mentionne que certains pays occidentaux ont, ces dernières années, essayé de régler ce problème.

En 1998, la Grande-Bretagne a décidé d'indemniser, de façon unilatérale, ses propres ressortissants. Elle n'a donc pas négocié un accord bilatéral avec l'Union soviétique d'antan.

La France a signé le 26 novembre 1996 un accord bilatéral avec la Russie, visant à indemniser des épargnants détenteurs de titres émis par la Russie avant 1917.

Cet accord a été complété par un deuxième accord, signé le 27 mai 1997. Du côté français, une commission gouvernementale chargée de procéder à un recensement des créanciers potentiels publics et privés a été établie. Néanmoins, l'accord de 1996 n'a pas encore été mis en application. Des accords peuvent être conclus, encore faut-il pouvoir les exécuter.

D'autres pays — tels la Suisse, le Canada et les U.S.A. — sont également parvenus ou essaient de parvenir à des accords bilatéraux avec la Russie, successeur légal de l'ex-U.R.S.S.

S'agissant de la Belgique, mon département a fait l'inventaire des demandes d'indemnisation des porteurs belges de fonds russes d'avant 1917, reçues jusqu'à présent. Il s'avère que ce nombre est limité. À l'heure actuelle, cinq dossiers ont été introduits. Mes services procèdent actuellement à une révision de ces dossiers dans le but de déterminer si les porteurs étaient bel et bien de nationalité belge et si le bien-fondé du dossier peut être établi.

Lors de la récente visite d'État de nos Souverains en Russie, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec mon collègue russe, M. Primakov, notamment sur ce sujet.

Outre les cinq points que vous avez énoncés, nous avons également discuté d'un dossier très difficile qui pèse sur les relations belgo-russes, peut-être davantage que celui des titres: je veux parler de l'exportation des tapis.

J'ai aussi demandé à mon collègue russe si la Russie était prête à négocier avec la Belgique un accord similaire à celui signé avec la France. M. Primakov s'est contenté de prendre note de cette demande, me promettant qu'il la ferait examiner par ses services. De retour en Belgique, j'ai officialisé la demande en faisant parvenir à l'ambassade de Russie une note verbale réitérant le souhait belge de conclure avec la Russie un accord d'indemnisation des créances détenues sur la Russie d'avant 1917.

J'attends maintenant la réponse officielle russe, ce dont je ne manquerai pas de vous informer.

M. le président. — La parole est à M. Hatry.

M. Hatry (PRL-FDF). — Monsieur le président, je suis très sensible à la réponse du ministre qui témoigne du fait que, de temps en temps, quand le Parlement intervient pour qu'un ministre mette en œuvre une certaine politique vis-à-vis de ses interlocuteurs étrangers, cette intervention est suivie d'effets. Je ne m'attendais pas à cette suite qui a été donnée et je croyais que je serais confronté à une de langue de bois. Ce n'est pas le cas et je remercie donc le ministre qui, s'il n'a pas fait aboutir le dossier — car vraisemblablement des mois, voire des années, seront nécessaires pour atteindre cet objectif — a néanmoins effectué les démarches qui convenaient.

Je me réjouis que la Belgique soit, en principe, enfin mise sur le même pied que quelques-uns de ses grands voisins membres de l'Union européenne et d'autres pays comme les États-Unis, le Canada et la Suisse qui ont également abordé le problème.

À mes yeux, il importe aussi de souligner que le processus a été déclenché par le Parlement, lequel prouve ainsi qu'il peut jouer un petit rôle dans ce genre de dossier.

M. le président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LA CAMPAGNE ENTAMÉE PAR MME BONINO, COMMISSAIRE EUROPÉEN, À PROPOS DES DROITS DES FEMMES EN AFGHANISTAN»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «DE CAMPAGNE VAN MEVROUW BONINO, EUROPEES COMMISSARIS, IN VERBAND MET DE RECHTEN VAN DE VROUWEN IN AFGHANISTAN»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères.

La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, ce week-end, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, nous avons accordé la priorité, parmi les actions envisagées, aux femmes d'Afghanistan, non parce que nous avons plus de contacts avec ces dernières, mais parce qu'elles subissent le régime qui porte le plus explicitement atteinte aux droits des femmes dans le monde d'aujourd'hui.

À nos yeux, le sort réservé aux femmes afghanes par le gouvernement non reconnu des Talibans devrait susciter une mobilisation mondiale. Cette mobilisation a lieu parmi les femmes, mais non au sein des gouvernements.

Nous avons donc décidé de répercuter cette campagne auprès de vous, monsieur le ministre. La même démarche sera entreprise dans différents parlements des Quinze.

Au titre de sa diplomatie, la Belgique pourrait-elle prendre une initiative qui renforce celle de la Commission? Comme la Belgique l'a fait pour les femmes en Bosnie au moment des viols commis par les troupes serbes, pourrions-nous à nouveau proposer l'envoi d'une délégation des femmes européennes en Afghanistan? Peut-être conviendrait-il d'ailleurs de faire la même proposition en ce qui concerne le Kosovo?

La Belgique peut-elle proposer aux Quinze d'adopter une position commune lors de la réunion de la Commission des droits de l'homme de l'O.N.U. à Genève?

Avez-vous déjà agi en ce sens, monsieur le ministre? Un paragraphe est-il en préparation en la matière? Le système de résolutions pays par pays est-il à nouveau appliqué, ce qui serait tout de même nécessaire en ce qui concerne l'Afghanistan? Dans une telle résolution, peut-on développer le volet «femmes»?

La Belgique pourrait-elle demander la désignation d'un rapporteur spécial en cette matière et, éventuellement, participer au financement d'une délégation chargée de vérifier le respect des droits de l'homme à Kaboul?

M. le président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Monsieur le président, dans le suivi de la demande d'explications de Mme Lizin, je désire également m'insurger contre la situation des femmes dans l'Afghanistan des Talibans.

Tout au long de cette journée du 8 mars, l'attention a été particulièrement attirée sur la non-existence des droits des femmes dans ce pays qui sont traitées au mieux comme des animaux, au pire comme des objets. La répression dont elles font l'objet est une atteinte constante à la dignité des êtres humains. Une telle négation des droits des femmes pose des problèmes éthiques qui ne peuvent nous laisser indifférents et nous mettent dans l'obligation morale de réagir. Une telle situation est même susceptible de tomber dans la catégorie du devoir d'assistance humanitaire qui reste un concept flou et peu pratique issu de la notion du devoir d'ingérence.

La commissaire européenne, Emma Bonino, a fort opportunément lancé une campagne d'information en faveur du respect des femmes afghanes.

Il est évident que les actions pratiques que peut prendre un pays comme la Belgique sont assez limitées.

Le ministre envisage-t-il de prendre des initiatives en cette matière? Si oui, dans quel sens et dans quel cadre: celui des Nations unies ou celui de l'Union européenne? Quelle est l'attitude de nos partenaires européens face à cette problématique? Existe-t-il des moyens de pression susceptibles d'exercer une influence sur le régime des Talibans?

Le problème qui me préoccupe plus particulièrement est celui de la condition sanitaire des femmes et des soins médicaux qui leur sont réservés. En effet, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, il apparaît que celles-ci n'auraient qu'un accès limité aux infrastructures médicales en Afghanistan. Elles seraient même interdites de soins dans certains établissements. Le ministre peut-il confirmer ces informations? La Belgique pourrait-elle agir dans ce domaine et attirer l'attention des instances internationales sur ce point?

M. le président. — La parole est à M. Derycke, ministre.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Monsieur le président, il ne semble pas exagéré d'affirmer que la situation en Afghanistan est désastreuse à tous points de vue.

Même si les conditions sanitaires des femmes sont lamentables, celles des hommes ne sont pas plus favorables.

La situation en Afghanistan pose un problème éthique au monde entier et à toutes les organisations internationales mais, à vrai dire, je ne sais pas comment on pourrait avoir un réel impact sur un régime de ce type.

Les conditions politiques et de sécurité en Afghanistan sont actuellement très différentes de celles qui prévalaient en Bosnie lors de l'envoi d'une délégation de femmes européennes. La situation y était — c'est très cynique — bien meilleure qu'en Afghanistan aujourd'hui.

À l'époque, cette délégation avait eu pour mission de vérifier sur le terrain les allégations de violations graves du droit humanitaire international commises à l'encontre de femmes dans la région. Avec le recul, on peut dire que cette démarche a été un grand succès. J'en veux pour preuve l'exemple de ce Serbe qui était jugé hier pour viol devant la Cour internationale de La Haye. Il est très important que la notion de viol soit ainsi introduite dans le droit international en temps de guerre. Cette mission prouve donc qu'il est possible d'agir si on en a le courage.

S'agissant de l'Afghanistan, il n'est pas du tout sûr qu'une délégation de femmes européennes aurait accès à ce pays ni que sa sécurité pourrait être garantie. Les problèmes rencontrés par Mme Bonino lors de sa visite en sont certainement une indication.

Lors de la session de la Commission de la condition de la femme qui se réunit à New York du 3 au 11 mars, la Belgique a décidé de coparrainer un projet de résolution introduit par les États-Unis qui a pour objet de dénoncer les violations des droits des femmes en Afghanistan.

Dans le cadre de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, les Quinze ne manqueront pas d'évoquer cette question. Le rapporteur spécial des Nations unies sur l'Afghanistan, qui sera entendu par cette commission en mars prochain, a également pour mandat de continuer à porter son attention sur les droits fondamentaux des femmes dans ce pays et d'intégrer cette dimension dans les rapports qu'il transmet à la commission.

Ces dernières années et compte tenu de l'évolution constante du conflit interne dans ce pays, la Commission des droits de l'homme a adopté, lors de sa session de mars, une résolution sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, rédigée et introduite par le président de la commission.

Cette procédure assez particulière permet d'obtenir plus aisément un consensus sur le contenu de cette résolution.

Conformément à ce scénario, le président de la commission, M. Celebi, ambassadeur d'Afrique du Sud, préparera un texte sur la base du contenu du rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, le Coréen Chung Yun Paik.

Ensuite, des consultations entre la présidence et les représentants des groupes régionaux auront lieu en vue de dégager un consensus sur l'ensemble des termes de la résolution qui contiendra certainement de nombreuses références à la situation des femmes dans ce pays. Cette procédure paraît plus efficace et en tout cas plus universelle qu'une éventuelle introduction d'un projet de résolution par un pays occidental.

J'en viens à la question relative aux soins de santé. Je pense devoir transmettre cette question à l'attention de M. Moreels. D'ores et déjà, nous avons constaté ensemble que ni le C.I.C.R. ni les O.N.G. n'ont obtenu un résultat en ce qui concerne l'aide qu'ils voudraient engager dans ce pays. C'est également le cas d'E.C.H.O. Peut-être faudra-t-il recourir à une instance plus importante encore, l'O.M.S. à Genève, qui pourrait éventuellement persuader les Talibans à accepter, au niveau multilatéral, des efforts auxquels tous les pays souscrivent sans trop de difficultés. Il s'agit d'aider la population de ce malheureux pays.

Tels sont, monsieur le président, les éléments que je puis donner actuellement en ce qui concerne la condition de la femme et, plus globalement, la condition de la population en Afghanistan.

M. le président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. DE DECKER AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET AU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE SUR «LES RAISONS ET LES CIRCONSTANCES DE LA DÉCISION D'ENVOYER UNE FRÉGATE DANS LA RÉGION DU GOLFE PERSIQUE»

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GORIS AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET AU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE SUR «LES DÉCISIONS RELATIVES À LA FRÉGATE BELGE WESTDIEP»

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET AU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE SUR «L'ENVOI D'UNE FRÉGATE BELGE DANS LE GOLFE»

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER DE DECKER AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN EN AAN DE MINISTER VAN LANDSVERDEDIGING OVER «DE REDENEN WAAROM EN DE OMSTANDIGHEDEN WAARIN WERD BESLIST EEN FREGAT NAAR DE PERZISCHE GOLF TE STUREN»

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER GORIS AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN EN AAN DE MINISTER VAN LANDSVERDEDIGING OVER «DE BESLISSINGEN IN VERBAND MET HET BELGISCHE FREGAT WESTDIEP»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN EN AAN DE MINISTER VAN LANDSVERDEDIGING OVER HET «STUREN VAN EEN BELGISCH FREGAT NAAR DE GOLF»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de M. De Decker au ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Défense nationale.

Les demandes d'explications de M. Goris et de Mme Lizin portant sur le même objet, je vous propose de les joindre.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker (PRL-FDF). — Monsieur le président, le gouvernement belge a décidé voici quelques semaines, de manière quelque peu surprenante et apparemment dans une certaine précipitation, d'envoyer une frégate belge dans la région du golfe Persique.

Je vous avoue, monsieur le ministre, ne pas avoir très bien compris la portée de cette décision.

Vous savez combien j'ai toujours été attentif au régime de l'Irak et tout particulièrement à son attitude dans la région. À l'époque de la guerre du Golfe, j'ai été de ceux qui regrettaient une certaine couardise, une certaine faiblesse, une certaine discrétion de la Belgique dans l'expression de sa solidarité à l'égard, entre autres, du peuple koweïtien. J'avais entre autres critiqué notre refus de prêter des munitions à l'armée britannique et l'envoi fort tardif de nos drageurs de mines à l'entrée du golfe Persique en leur donnant pour instructions de n'entamer le déminage du golfe qu'au moment où la guerre serait à peu près finie!

Ne vous trompez donc pas sur mes intentions, monsieur le ministre, je n'entends pas défendre le régime de Saddam Hussein. Je pense, comme vous, comme d'autres gouvernements européens et comme le gouvernement des États-Unis, qu'une grande vigilance et une grande fermeté sont de mise à l'égard de ce régime notamment quant à sa politique de développement d'armes chimiques et bactériologiques — dès lors que, grâce à la fermeté des alliés, il n'a plus à ce jour la capacité de produire des armes nucléaires. Je ne défends donc pas l'attitude de Saddam Hussein ni ne condamne une politique de fermeté face au déploiement d'armes chimiques et bactériologiques par l'Irak.

En revanche, monsieur le ministre, j'éprouve les plus grandes réticences et les plus grands doutes quant à l'efficacité de la politique progressivement mise en place par les États-Unis. Il ressort de la montée en puissance des États-Unis dans cette affaire voici quelques semaines, que la seule riposte envisagée pour réagir au refus de l'Irak de donner accès aux sites où sont peut-être stockées des armes chimiques et bactériologiques aurait été de procéder à des frappes aériennes.

Je pense, monsieur le ministre, qu'il eût été bon de procéder à une première analyse de la politique prônée par les États-Unis. Pour ma part, je ne crois pas que des frappes aériennes puissent de quelque manière que ce soit répondre à la situation et au problème.

Si des armes chimiques et bactériologiques existent en Irak, dans l'hypothèse où Saddam Hussein refuserait les contrôles qui permettraient de les découvrir, ou si ces armes étaient découvertes, la seule solution serait d'aller les chercher dans le cadre d'une mission de l'O.N.U., une mission de force le cas échéant. Cette démarche impliquerait l'acceptation du risque de se rendre physiquement sur le territoire de l'Irak.

Or, toutes les formules militaires envisagées par les États-Unis dans le cadre de leur grande politique développée depuis des années et dont la philosophie est *no death war*, la guerre sans morts, consistent à ne jamais prendre ce risque et à envisager exclusivement des frappes aériennes qui feraient malheureusement des milliers, voire des dizaines de milliers de morts civils supplémentaires, victimes totalement innocentes et n'ayant rien à voir avec le refus de Saddam Hussein de respecter les règles de la politique étrangère et internationale ainsi que de l'ordre international que nous voulons voir régner. Dans la mesure où la politique envisagée par les États-Unis est fondamentalement faussée dans son concept opérationnel par rapport à l'objectif poursuivi, j'estime qu'il convient de réfléchir avant de se solidariser avec cette attitude.

La deuxième remarque que je tiens à formuler, monsieur le ministre, c'est qu'à nouveau, face à une situation de crise réelle, face à un important problème de politique étrangère mis en exergue une fois de plus par les États-Unis d'Amérique, les Européens, y compris le gouvernement belge, ont accepté de réagir isolément. Ni les pays européens qui détiennent actuellement la présidence de l'Union européenne ou de l'U.E.O. ni aucun autre gouvernement européen n'ont véritablement souhaité provoquer ou organiser une concertation européenne sur le sujet.

Cela devrait cesser, monsieur le ministre. Permettez-moi de rappeler que les pays européens ont proclamé dans le Traité de Maastricht qu'ils voulaient une politique étrangère et de sécurité commune, politique qu'ils ont ensuite négociée dans le Traité d'Amsterdam. Mais au-delà des grandes déclarations d'intentions de mise en œuvre d'une telle politique, chaque fois que se pose un

problème de politique étrangère qui concerne l'Europe, on se heurte au même refus d'organiser une concertation entre ministres des Affaires étrangères et de la Défense de notre pays. Ce fut le cas pour l'Albanie et c'est à nouveau le cas avec le Kosovo. Ce double langage, cette duplicité permanente des gouvernements des pays de l'Union européenne et de l'U.E.O. me paraît désolante et même scandaleuse.

Je tiens à souligner que le cas de l'Irak concerne davantage les intérêts politiques de l'Europe que ceux des États-Unis, même si pour ces derniers, des intérêts matériels sont en jeu.

Je suis intimement convaincu — vous me démentirez si je me trompe, monsieur le ministre — que si une frégate belge est partie vers le golfe Persique, c'est exclusivement parce que le président Clinton, très logiquement, a téléphoné à son ami Tony Blair qui s'est empressé de répondre à la demande de son ami Bill. C'était prévisible mais c'est regrettable, parce que Tony Blair détenait la présidence de l'Union européenne.

Après avoir reçu l'accord de Tony Blair, Bill Clinton a appelé son ami Helmut Kohl, lequel l'a assuré de son soutien et a mis les bases aériennes de l'Allemagne à sa disposition. Les avions américains peuvent dès lors se poser en Allemagne dans leur route vers le golfe Persique.

M. Clinton a poursuivi ses démarches et a appelé M. Jean-Luc Dehaene, en lui demandant la solidarité de la Belgique. Je crains que M. Dehaene ait simplement donné instruction à M. Poncelet d'envoyer une frégate.

J'aime à penser, monsieur le ministre des Affaires étrangères, qu'il vous a consulté à ce sujet et, si c'est le cas, je souhaiterais savoir ce que vous lui avez répondu. Sur le plan de la politique européenne, il semble que nous ayons simplement accepté la *shopping list* des États-Unis.

Contrairement à ce qui s'est passé lors de la précédente crise du Golfe, le Koweït a été réticent et l'Arabie Saoudite a décliné tout soutien aux États-Unis. L'ensemble du monde arabe a refusé d'entrer dans le sillage de la revendication des États-Unis, laquelle était fondée à l'époque de la guerre de 1990 mais l'est beaucoup moins à l'heure actuelle.

Chacun à leur tour, les États européens, y compris la Belgique, acceptent de fonctionner dans le vieux système cher aux Américains, consistant à miser sur la division des Européens, à se servir des États au sein de l'Alliance atlantique pour faire jouer des solidarités artificielles.

Je regrette profondément le signal que nous avons donné au monde arabe car nos relations avec celui-ci sont essentielles dans notre vie quotidienne.

Dans le monde arabe contrairement à ce qui s'est passé en 1990, personne ne suit la politique américaine dans la crise actuelle. Au contraire, par notre soutien à la politique des États-Unis, nous fournissons à Saddam Hussein l'occasion de redevenir le champion du monde arabe, ce qui ne me semble vraiment pas utile, mais plutôt fondamentalement contreproductif. Il s'agit à mon sens d'une faute et d'un échec de la diplomatie européenne et, en ce qui nous concerne, d'une erreur importante de la diplomatie belge. J'espérais en effet que notre pays ne tombe pas dans un panneau aussi grossièrement dessiné que celui que nous a proposé M. Clinton dans cette affaire.

Je me réjouis, monsieur le ministre, que vous soyez présent parmi nous pour répondre à cette question, et ce d'autant plus que ce dossier est extrêmement sensible sur le plan des relations de l'Europe non seulement avec le monde arabe, mais aussi avec la Russie, laquelle n'a pas voulu suivre, à juste titre, la politique préconisée.

Je regrette une fois de plus, monsieur le ministre, que nous n'ayons pas fixé notre attitude en tenant compte de la seule initiative utile qui a été prise à l'échelon européen, à savoir celle de la France et du président Chirac. La France a remarquablement bien agi sans cette affaire. Elle est parvenue, tout en restant solidaire des États-Unis...

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Mais en se désolidarisant de l'Europe.

M. De Decker (PRL-FDF). — Je ne suis pas toujours persuadé de la sincérité des sentiments européens de la France...

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Moi non plus.

M. De Decker (PRL-FDF). — Même quand elle sert les intérêts européens, elle le fait sans toujours s'en rendre compte, ou sans même le vouloir, par réflexe nationaliste d'abord. J'aimerais qu'elle le comprenne plus vite, ce qui n'est pas toujours le cas. Je partage donc votre sentiment à ce sujet.

Mais au moins, cette fois, la France a agi très habilement en restant solidaire des Américains, en amenant le dossier sur le terrain de la renégociation et en ouvrant la voie à M. Kofi Annan et à une solution qui permet au passage de redorer le blason — ce dont je me réjouis — d'une institution qui en avait besoin: les Nations unies.

Au-delà de cette question, que fait notre frégate sur place? Quelles instructions lui ont été données? Car je m'interroge. J'ai le plus grand respect pour notre marine et pour la qualité de nos marins. Dans cette crise, penser à la marine démontre combien celle-ci est un outil politico-militaire utile, souple, s'adaptant à l'agenda des décisions politiques. La marine est un outil très intéressant et très intelligent mais, ici, je perçois mal à quoi elle pourrait réellement servir. J'aimerais donc connaître les instructions qui lui ont été données et, comme je l'ai demandé dans ma note, les accords opérationnels qui auraient été conclus avec les autres marines alliées dans le cadre de cette affaire.

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Goris.

De heer Goris (VLD). — Mijnheer de voorzitter, collega De Decker heeft reeds enkele bedenkingen over de beslissingen in verband met het Belgische fregat *Westdiep* geuit. Enkele zal ik herhalen, op andere zal ik dieper ingaan.

Op 19 februari jongstleden konden we via de pers vernemen dat de Ministerraad op woensdag 18 februari had beslist om het fregat *F-911 Westdiep* onmiddellijk naar de Perzische Golf te sturen. Het zou daar onder de vlag van de Benelux-admiraliteit deel uitmaken van de internationale oorlogsvloot die Irak onder druk moet zetten om zich te onderwerpen aan de VN-wapeninspecties.

De *Westdiep* vertrok op 26 januari uit Zeebrugge naar de Middellandse Zee om ter hoogte van de Egyptische kust aan een oefening met onder meer Franse oorlogsbodems deel te nemen. Op donderdag 26 februari vernamen we, opnieuw via de pers, dat de *Westdiep* niet naar de Perzische Golf zou varen, maar toch zou deelnemen aan de eerder geplande oefeningen.

Aansluitend op de vragen van de heer De Decker, wil ik de minister de volgende vragen stellen. Op wiens vraag werd beslist om een Belgisch fregat naar de Golf te sturen? Ik zal het verhaal over de telefoongesprekken van president Clinton met de heren Blair, Dehaene en anderen niet herhalen, maar ik meen dat het Parlement en de publieke opinie het recht hebben te weten hoe zo een beslissing tot stand komt.

Werd de beslissing in de Ministerraad genomen na raadpleging van de generale staf en na een degelijke analyse van de situatie ter plaatse? Was men het eens over de opportuniteit van een Belgische deelname? Ik weet dat de minister van Landsverdediging hiervoor bevoegd is en mijn vraag was dan ook initieel aan hem gericht. Ik hoop echter dat de minister van Buitenlandse Zaken erop kan antwoorden.

Was het Belgische fregat *F-911 Westdiep* inderdaad het meest aangewezen fregat om naar de Perzische Golf te sturen? Een niet-onbelangrijk kenmerk van de fregatten van de Belgische Zeemacht is dat het *anti-subsurface warfare*-fregatten of onderzeejagers zijn. Het is echter weinig waarschijnlijk dat Irak over onderzeeërs beschikt, zodat onze fregatten, gezien hun specifieke taak, niet ten volle inzetbaar zijn.

Verliep de beslissing tot deelname aan deze operatie volgens de richtlijnen voor een deelname aan internationale vredesoperaties die werden vastgelegd in de aanbevelingen van de Rwanda-

commissie en waaraan de regering zich krachtens een beleidsnota wenst te houden? Werd er met de Verenigde Staten overleg gepleegd alvorens te beslissen het fregat toch niet te sturen? Waar bevond het Belgische fregat zich toen werd beslist dat het rechtsomkeer moest maken? Was het al op weg naar de Perzische Golf?

Wat zijn de financiële gevolgen van deze non-operatie? De minister van Landsverdediging heeft in de Kamer gezegd dat de kosten ongeveer 150 miljoen Belgische frank bedragen. Welke verklaring heeft de minister van Buitenlandse Zaken voor het wanordelijk verloop van de beslissingen van de Belgische regering? Het pingponospel van wel en niet deelname in zo een cruciale internationale aangelegenheid kan ik absoluut niet goedkeuren.

Is er ten slotte overleg gepleegd op Europees niveau? Werden de WEU-partners geraadpleegd? Heeft men met de landen die deel uitmaken van het Eurocorps overlegd? Zo ja, welke resultaten heeft dit overleg opgeleverd? Hierop moeten we een antwoord krijgen. De crisis is afgewend, maar misschien is dit slechts voorlopig en moeten de regering en de minister binnen afzienbare tijd weer beslissingen nemen. Hoe denkt de minister dit probleem in de toekomst aan te pakken?

M. le président. — La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, je vais embrayer dans le sens esquissé par M. De Decker.

En fait, monsieur le ministre, ni vous ni votre collègue M. Poncelet n'avez informé le Parlement de l'intention qui était sans doute déjà la vôtre lors des demandes d'explications sur l'Irak, développées dans cette assemblée au cours de la semaine du 12 février. Certes, ma demande d'explications aurait pu être rédigée dans un autre climat. L'initiative diplomatique ayant réussi, nous l'espérons, de façon durable, nous nous interrogeons sur l'intérêt de cette décision et, en tout cas, sur la nature des éléments qui vous y ont conduit. Je suis pratiquement certaine que vous avez en effet été consulté. Comment pondérez-vous la perception de cette décision prise par la Belgique au sein des pays arabes, notamment parmi ceux avec lesquels nous avons, peut-être, des intérêts particuliers?

Le fait d'accorder d'accorder une si petite contribution à un allié aussi important qui, en vérité, n'en avait nul besoin, justifie-t-il l'oubli du risque relatif à toute une série d'éléments de la politique que votre département et vous-même menez par ailleurs très bien à l'égard des pays arabes?

La décision d'envoyer une frégate ayant une vocation opérationnelle sur le théâtre effectif d'une nouvelle opération américaine suppose une durée certaine. J'aimerais donc connaître votre opinion sur la capacité opérationnelle de cette frégate. Où en est-elle actuellement? A-t-elle fait marche arrière? A-t-on profité des circonstances pour y envoyer des recrues en congé?

Si, comme on l'a dit dans la presse, la décision n'avait aucune vocation opérationnelle mais une simple vocation symbolique, estimez-vous vraiment, monsieur le ministre, que ce symbole participait de la définition de ce que nous recherchons, particulièrement à l'échelon européen, c'est-à-dire une politique équilibrée par rapport aux forces en présence en Méditerranée?

J'ai pris part à une délégation de l'Union interparlementaire au moment où la présence de M. Annan a abouti et, à cet égard, je me dois de souligner la finesse des diplomates qui l'accompagnaient. Je songe en particulier à M. Brahimi. Ce sont de véritables experts du monde arabe.

L'ensemble de cette négociation, très épineuse, a permis le triomphe de la diplomatie et, surtout, a abouti à paralyser la plus grande puissance. En fait, ce qui s'est passé à Bagdad constituera un bel exercice pour les futures écoles de diplomates. Cependant, au même moment, Israël bombardait quotidiennement, en toute tranquillité, le Sud-Liban situé à quelques centaines de kilomètres. Or, cette réalité concernant la même zone et relevant d'un enjeu stratégique similaire est absolument oubliée. Pourtant, le Liban

hurlait en nous demandant un traitement identique et une même application de comportements en ce qui concerne la résolution numéro 425 sur le Sud-Liban.

Je crois que nous aurions tort, même si l'initiative a plus ou moins, pour l'instant en tout cas, une vocation stable, de ne pas analyser la portée des actes posés et de ceux qui ne l'ont pas été, en particulier à propos de la destruction catastrophique que cela suppose en matière de coordination européenne.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous communiquer les éléments d'une telle coordination? Dans le cas présent, celle-ci a été perçue comme inexistante. Mais comment s'est-elle opérée à New-York? Y a-t-il eu matière à coordination dans le cadre, d'une part, de la première discussion portant sur la résolution et, d'autre part, du débat relatif aux conditions préalables à une initiative américaine de représailles?

M. De Decker a dit, à juste titre, que la France avait mené une stratégie très efficace, qu'elle avait eu recours à une tactique bien adaptée, ce qui ne va pas toujours de pair, car, parfois, la stratégie est bonne mais la tactique laisse à désirer. Dans le cas présent, la réussite a été totale, à tel point que lors de son retour, Kofi Annan s'est arrêté à Paris.

Selon moi, monsieur le ministre, un tel événement doit être apprécié à sa juste valeur, car il est loin d'être anodin. Il situe le seul endroit — à savoir cette grande ville qui nous est proche — d'où l'Europe est encore capable de mener une politique alternative.

Selon moi, l'évolution vers un positionnement français important en Méditerranée en ce qui concerne de telles questions, la confirmation d'un rôle reconnu et le fait que Kofi Annan se soit arrêté à Paris devraient amener nos diplomates à procéder à une analyse du renforcement de soutien aux positions adoptées par la France en la matière.

De voorzitter. — Het woord is aan minister Derycke.

De heer Derycke, minister van Buitenlandse Zaken. — Mijnheer de voorzitter, spijtig genoeg hebben we niet de kans gekregen deze zaak eerder te bespreken. Op 19 februari 1998, precies één dag nadat de beslissing tot het zenden van een fregat was genomen, werd ik in de Kamer ter verantwoording geroepen.

Het blijft uiteraard zinvol dit dossier in de Senaat in detail toe te lichten. Het gaat immers om een uitermate complexe aangelegenheid. Hoewel het Iraakse probleem nog niet helemaal van de baan is, kunnen we hieruit toch reeds een aantal lessen trekken met betrekking tot de internationale politiek.

M. De Decker a raison de parler du non-pouvoir de l'Europe et du jeu solidaire qu'entretiennent les grands de l'Europe, et ce pour des raisons parfois très diverses; cela se vérifie également en ce qui concerne la France.

Je m'étonne qu'une des préoccupations fondamentales du Parlement — ce fut encore le cas, ce matin, à la Chambre des représentants — porte sur la frégate. S'il ne s'agissait que de cela, je serais heureux. Hélas nous avons d'autres sujets d'inquiétude.

Je tenterai de me montrer très ouvert dans le cadre de cette discussion.

De beslissing van de regering met betrekking tot het fregat was niet het gevolg van het telefoongesprek tussen president Clinton en premier Dehaene, maar wel van een politieke demarche van de Verenigde Staten, via ambassadeur Blinken, die een groot aantal landen, zowel NAVO-bondgenoten als landen die niet tot deze organisatie behoren, zoals Polen, Tsjechië en Hongarije, had verzocht politiek-militaire steun te verlenen aan de Amerikaans-Britse troepenmacht die zich reeds in de Golf had opgesteld.

Het telefoongesprek tussen de president en de premier handelde eerder over de totaliteit van het probleem.

Men kan zich afvragen of de Amerikanen het Belgische of het Nederlandse fregat echt nodig hadden. Ging het niet veeleer om een uiting van politieke solidariteit, van *show the flag*? Op die manier werd de druk op Bagdad vergroot en de onderhandelingspositie van Kofi Annan verstevigd.

À l'origine, la position de M. Kofi Annan n'agréait guère les Américains mais après l'avoir acceptée, ils ont demandé la solidarité nominale des pays pour démontrer à l'Irak que le problème était sérieux. Ce « *show the flag* » avait pour objectif de tenter de donner un maximum de chances à Kofi Annan.

Ons land heeft deze symbolische en politieke daad gesteld.

Alleen de beslissing over het sturen van een fregat was voor de pers sensationeel nieuws; nergens werd vermeld dat er een nieuwe beslissing werd vereist vooraleer tot een eventuele militaire actie kan worden overgegaan. De boodschap aan Bagdad moest duidelijk zijn: er moest worden gezocht naar een diplomatieke oplossing. Als een diplomatieke oplossing onmogelijk bleek, moesten we ervoor zorgen dat Irak de militaire dreiging zou voelen. We zijn in dat opzet geslaagd.

Kofi Annan en Tarek Aziz ondertekenden na onderhandelingen op 23 februari een akkoord waarin Irak zich ertoe verbindt UNSCOM en het Internationaal Atoomenergie Agentschap — ATEA — onmiddellijke, onvoorwaardelijke en ongehinderde toegang te verlenen tot alle verdachte sites in Irak, inclusief de presidentiële paleizen en de omliggende sites die tot dan toe aan elke controle waren ontsnapt.

Vorige week had ik de gelegenheid, tijdens mijn bezoek aan de Verenigde Staten, met enkele Amerikaanse topverantwoordelijken, zoals Al Gore, te spreken. Uit die gesprekken kon ik afleiden dat de presidentiële sites voor de Amerikanen niet zo belangrijk zijn. Ze hechten meer belang aan de andere sites waartoe de inspectieteams nooit toegang kregen en waarvan men denkt dat de Irakezen er verdachte goederen opslaan. Men moet immers niet de indruk krijgen dat er nooit enige dreiging geweest is, dat alle berichten daarover slechts op loze geruchten beruften. Ik kom later terug op de cijfers en de informatie die het ministerie terzake bezit.

Kofi Annan gaf Irak de garantie dat bij de inspectie van de presidentiële sites de Iraakse soevereiniteit en waardigheid zouden worden gerespecteerd.

Het was de Belgische regering en anderen reeds opgevallen dat het Westen Irak reeds dermate gediscrediteerd en vernederd had, dat het absoluut iets moest doen aan zijn imago en dat van UNSCOM.

On peut dire beaucoup de choses sur M. Butler mais il faut admettre que c'est un homme déterminé qui campe sur ses positions à l'égard de l'Irak. Il convenait donc de tenter d'équilibrer les choses. À cet égard, je crois que les Français ont vu juste puisqu'ils ont estimé que l'on allait trop loin sur le plan de la dignité dès lors, ils ont voulu revoir la composition de l'UNSCOM, ce qui équivalait à évoluer vers une sorte d'« UNSCOM Plus » intégrant des inspecteurs et des diplomates. Je reviendrai sur ce point.

De Irakezen beschouwen de uitbreiding van de inspectieteams — van UNSCOM tot UNSCOM Plus — als een morele genoegdoening.

Cet accord a été soumis au Conseil de sécurité en date du 24 février. Après plusieurs jours d'intenses négociations à New York, le Conseil de sécurité a adopté le 2 mars dernier la résolution 1154 avalisant les dispositions du memorandum signé par M. Annan avec l'Irak et demandant que la mise en œuvre de ces dispositions intervienne rapidement.

Lors d'une intervention remarquée avant le vote de la résolution, M. Kofi Annan a souligné sans ambiguïté la responsabilité irakienne. Vous avez également été très clair à ce sujet, monsieur De Decker.

Je voudrais citer M. Annan: «Le refus du gouvernement irakien d'appliquer les résolutions le concernant constituait une menace pour la paix et la sécurité.» Cela donne, pour toute action, un blanc-seing aux Nations unies: «Pour écarter définitivement

cette menace, les deux parties de l'accord devraient se conformer à leurs engagements écrits endossés par le Conseil de sécurité.»

Pour ce qui concerne les Nations unies, le secrétaire général s'est engagé à agir dans le respect de la souveraineté et de la dignité de l'Irak, tout en veillant au maintien de l'efficacité de l'UNSCOM.

En ce qui concerne l'Irak, le secrétaire général a rappelé que *Irak's fulfilment of its obligations is the one and only aim of the agreement*. Il a également précisé que si l'Irak tentait d'échapper à ses obligations, « *Diplomacy may not have a second chance* ».

Enfin, M. Annan a mis en exergue les avantages que l'Irak tire de la levée des sanctions et de son intégration au sein de la communauté internationale. En cette matière, il se réfère explicitement au *program food for oil 1, 2 and 3*. Il faut préciser que de nombreuses facilités sont accordées actuellement à l'Irak en matière de pompage pour lui permettre d'honorer ses contrats, à condition que le pays respecte ses obligations envers les Nations unies mais, apparemment, l'Irak rencontre de nombreux problèmes techniques.

Dans sa conclusion, le secrétaire général a considéré que l'accord de Bagdad ne constituait ni une victoire ni une défaite pour quiconque mais qu'il s'agissait simplement de la résolution d'un conflit par la diplomatie: *Diplomatie ondersteund door vastberadenheid en militaire macht*. Le gouvernement belge partage entièrement son analyse.

Op 5 maart heeft Kofi Annan zijn adjunct Dhanapala, die zich bezighoudt met de ontwapeningsproblematiek, aangewezen als nieuwe commissaris bij UNSCOM en hem belast met de diplomatieke omkadering. Secretaris-generaal Annan zal eerstdaags aan de Veiligheidsraad een ontwerpnota voorleggen waarin voorstellen geformuleerd worden met betrekking tot de samenstelling en de inspectieprocedures van UNSCOM Plus. Deze inspectieteams zullen de acht Irakese presidentiële paleizen inspecteren. Na goedkeuring van de nota dient UNSCOM Plus snel operationeel te worden. Dan pas, en niet eerder, zal blijken of Irak de aange-gane verbintenissen zal honoreren.

Ik kom nu terug op de beslissing om een fregat naar de Golf te sturen. Op 25 februari, daags na de succesrijke missie van Kofi Annan, werd de opdracht van het fregat *Westdiep* aangepast aan de nieuwe ontwikkelingen. Het schip bevond zich toen in het oosten van de Middellandse Zee. Er werd besloten dat het schip niet zou verder varen, maar zou deelnemen aan reeds geplande manoeuvres van NAVO-partners, waaronder ook Frankrijk. Het schip werd officieel nog niet teruggeroepen. De regering zal zich daarover beraden. Het zou bijzonder negatief overkomen indien we het schip onmiddellijk na het bereikte akkoord van 23 februari hadden teruggeroepen. Dit zou Irak immers de indruk geven dat het zich weinig moet aantrekken van onze solidariteit. Die solidariteit zou dan inderdaad maar matig schijnen. Het fregat toch tot in de Golf laten doorvaren, zou dan weer een ander effect hebben gehad, want dan zouden we te kennen hebben gegeven dat we kost wat kost willen deelnemen aan een militaire operatie en dat zou een aanfluiting zijn van het diplomatieke succes van Kofi Annan.

Men kan opwerpen dat deze benadering veeleer psychologisch is en ik moet daarop antwoorden dat dit in de huidige omstandigheden gelukkig nog veel met psychologie heeft te maken. We hebben getracht om onze solidariteit met de Verenigde Staten en ons respect voor de Verenigde Naties met elkaar te verzoenen en zodoende besloten het schip niet verder te laten varen. De Nederlanders namen een andere optie.

Les Pays-Bas ont envoyé leur frégate dans le Golfe et semblent actuellement hésiter quant à l'attitude à adopter. La frégate belge effectue des manœuvres avec l'armée française.

M. De Decker (PRL-FDF). — Où se situe notre bateau?

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Il se trouve en Méditerranée et y reste actuellement.

Lors du voyage que j'ai effectué la semaine dernière à New York et Washington, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Annan ainsi qu'avec les autorités américaines, lesquelles saluent la victoire diplomatique avec un peu d'amertume. Quant aux Américains, ils restent sceptiques quant à la volonté irakienne de mettre en œuvre l'accord du 23 février. Les Américains n'oublient pas que Bagdad est revenu à maintes reprises sur des engagements souscrits parfois en grande pompe. Pour Washington, la réalisation importe plus que la signature. Les Américains ont dès lors insisté sur la nécessité de maintenir leur dispositif militaire.

À ce sujet, je signale que 18 pays ont répondu favorablement à la demande américaine, 12 autres ont décidé d'octroyer des facilités logistiques aux unités de la coalition internationale. Ces éléments ne répondent nullement à la question de M. De Decker en ce qui concerne l'Europe, mais j'y reviendrai.

Lors de ma rencontre avec Kofi Annan, ce dernier m'a confirmé qu'il ne devait sa réussite qu'à la crédibilité de la menace militaire. Il importe à présent de mettre en œuvre l'accord conclu. Le secrétaire général s'est montré confiant mais vigilant. Il a souligné que, pour la première fois, Saddam Hussein avait négocié et marqué personnellement son accord.

Pour ma part, j'ai félicité Kofi Annan au nom du gouvernement belge pour le succès de sa mission et lui ai communiqué que la Belgique était prête à mettre à la disposition de l'UNSCOM un certain nombre d'experts. En effet, notre pays a une grande expérience en la matière. Cette autre expression de notre solidarité me semble encore mieux comprise que l'envoi d'une frégate.

België kan geen besluiteloosheid worden aangewreven. Ons land heeft ook geen ping-pong willen spelen. Uiteindelijk was de politieke draagwijdte van onze beslissingen niet zo groot. We stonden alleen voor een aantal praktische keuzes en hebben getracht hierbij de coherentie en het evenwicht na te streven die op het Europese niveau ontbraken. Voor een land dat sterk aan de Europese eenmaking is verkleefd, is dat bijzonder betreurenswaardig. We hebben onze bijdrage geleverd aan wat Kofi Annan heeft genoemd: «La résolution du conflit par la diplomatie, appuyée par la force et la fermeté.» Dit alles heeft grote gevolgen voor de Verenigde Naties.

De houding van de Europese Unie ten aanzien van de Iraakse crisis was geen onverdeeld succes. Over twee zaken bestond er eensgezindheid: ten eerste, dat de verantwoordelijkheid voor de crisis alleen bij Saddam Hoessein moest worden gelegd en, ten tweede, dat UNSCOM ongehinderde en onvoorwaardelijke toegang tot alle verdachte sites moest krijgen.

Er waren echter ook grote meningsverschillen, vooral tussen Frankrijk en het Verenigd Koninkrijk. Dit maakte het werk van het Verenigd Koninkrijk als voorzitter van de Europese Unie bijzonder moeilijk. Ook dat moet worden onderzocht. Ik weet dat de hier aanwezige senatoren allemaal overtuigde «Europeanen» zijn en ik kan deze meningsverschillen alleen nog maar eens signaleren en aanklagen en hopen dat we er iets aan kunnen doen. Zolang een aantal landen van de Unie de Europese buitenlandse politiek blijven benaderen vanuit het standpunt van *l'État Nation*, zullen we met deze problemen geconfronteerd blijven en is er niets aan te doen.

Om op bijkomende vragen van militaire aard te kunnen antwoorden heb ik de militairen een aantal vragen voorgelegd en van hen de volgende antwoorden gekregen.

De analyse van de mogelijke opties tot deelname gebeurde door de generale staf. De beslissing werd dus zeker niet ondoordacht genomen en uitgevoerd. Bovendien werd bepaald dat een nieuwe beslissing van de regering noodzakelijk zou zijn vooraleer er militair zou worden opgetreden.

De heer Goris heeft er terecht op gewezen dat het fregat een onderzeebootjager is en derhalve terecht de vraag gesteld wat het in het geval van een militair optreden kon doen. De militairen hebben echter opgemerkt dat het schip ook heel wat mogelijkheden heeft op het vlak van lucht- en oppervlakteverdedigingssystemen. Deze fregatten hebben in het verleden enkel bewakingsopdrachten in het kader van een blokkade op zich genomen.

Tijdens de besluitvorming om het fregat te sturen werd rekening gehouden met de aanbevelingen die de Senaat na de Rwandacommissie goedkeurde. Het fregat bevondt zich in het oostelijk deel van de Middellandse Zee toen werd besloten het toch niet naar de Perzische Golf te sturen. Het was dus nog niet door het Suezkanaal.

Momenteel zijn er geen financiële implicaties, want het schip voert nu zijn oorspronkelijke opdracht uit, namelijk deelnemen aan NAVO-manoevres.

Vanmorgen vroeg men mij in de Kamer wat UNSCOM nu eigenlijk gevonden heeft en of er nog een bedreiging is. Ik heb het meest recente rapport van UNSCOM opgevraagd om aan te tonen dat het hier om een ernstige zaak gaat. Wat werd er bereikt? Met andere woorden, wat werd er vernietigd? Er werden 38 000 chemische wapens, obussen en bommen vernietigd, 480 000 liter producten voor het aanmaken van chemische wapens, 48 raketten en 30 speciale koppen voor chemische en bacteriologische wapens. UNSCOM heeft eveneens uitgemaakt dat Irak 19 000 liter botilium, 8 400 liter antrax en 2 000 liter aflatoxine, dat leverkanker veroorzaakt, heeft geproduceerd. Dat is voldoende om de hele wereld om zeep te helpen en de lijst is niet exhaustief.

Heeft UNSCOM nog nut? Het antwoord van de Veiligheidsraad is ondubbelzinnig positief. Hoewel de afgelopen jaren vooruitgang werd geboekt in de opsporing van dergelijke wapens, zijn er nog altijd wapens die tot nu toe spoorloos en/of onverklaard zijn. Dat geldt voor 31 000 stuks munitie van chemische wapens, 4 000 ton chemische voorlopers en 600 ton voorlopers voor de productie van VX-zenuwgas. Met deze 600 ton kan men 200 ton VX-zenuwgas produceren en dat is voldoende om de hele wereldbevolking uit te roeien. Zeventien ton aanmaakproducten voor biologische wapens zijn spoorloos of onverklaarbaar.

We kunnen nu al een aantal politieke lessen trekken.

Monsieur De Decker, je partage votre point de vue: l'Europe ne s'est pas du tout montrée à la hauteur dans ce dossier. Cette situation m'a amené à me poser deux questions et à formuler deux propositions.

La question la plus simple, et aussi la plus embarrassante pour nous, est de savoir ce que l'on fait des petits pays. Une fois de plus, je n'ai rien entendu à ce sujet au niveau de la Commission. Lors de la réunion du Conseil Union-Amérique centrale qui s'est tenue à San José — je n'y ai pas participé car j'ai préféré être présent en Belgique en ces moments de crise —, on a souhaité organiser une coordination. Malheureusement, seuls quatre ou cinq ministres des Affaires étrangères étaient présents. Pour ma part, j'ai dû prendre contact personnellement avec M. Cook pour obtenir des informations.

L'Europe a été absente, de même que l'U.E.O.

Cela dit, que faire quand les grands États membres ont des points de vue divergents et que la présidence est entre les mains d'un de ces pays, à savoir, dans le cas qui nous occupe, le Royaume-Uni? La situation que nous venons de vivre ne peut que nous renforcer dans l'idée qu'il faut absolument aboutir à la désignation d'un «Monsieur P.E.S.C.» pour résoudre ces cas spécifiques. En effet, il ne suffit pas de parler d'une même voix, encore faut-il disposer d'un instrument pour ce faire. Or, cet instrument est prévu par le Traité d'Amsterdam mais il n'a pas encore été mis en place concrètement.

Ik denk dat de Verenigde Naties er ook versterkt uitkomen.

Grâce à la France, qui a adopté une attitude dont elle est coutumière, le Conseil de sécurité a été amené à prendre ses responsabilités en vue de faire respecter le droit international dans ce cas-ci. Comme nous ne disposons pas encore de tribunal pénal international, ni le Conseil de sécurité ni les membres des Nations unies ne peuvent imposer une solution. Ils ne disposent d'aucun moyen.

België moet de kansen van de Verenigde Naties maximaliseren. We moeten ervoor pleiten dat de Verenigde Naties een sterk instrument uitbouwt om de beslissingen te doen respecteren. Het is niet voldoende te spreken over een interventiekorps in Afrika; het probleem is «de sterke arm» van de Verenigde Naties.

Que s'est-il passé? Les États-Unis se sont comportés comme s'ils étaient les mandataires des Nations unies pour exécuter les résolutions. C'est alors que tout le débat a commencé. Nous devons tirer une leçon très importante de cette crise. Pour ma part, j'ai pu constater que la position française irritait fortement les États-Unis. Si l'on peut s'en féliciter, il faut bien admettre qu'il s'agit toutefois d'une arme à double tranchant. Dans la mesure où nous ne prenons pas nos responsabilités, nous ne pouvons reprocher aux Américains de combler le vide.

Or, force est de constater que l'Europe ne prend pas les engagements nécessaires. Cependant, je vois d'un mauvais œil cette évolution selon laquelle la France et d'autres grands pays européens s'interposent toujours entre l'Union européenne et les États-Unis. Non seulement c'est mauvais pour l'Union mais également pour l'entente atlantique. Or, compte tenu de tous les problèmes qui s'annoncent, il faut veiller à maintenir cette solidarité transatlantique qui permet précisément à l'Europe, poussée dans le dos par les États-Unis, d'envisager l'une ou l'autre action. C'est là toute la réalité du monde unipolaire qui n'est pas près de changer, surtout en l'absence de prise de responsabilités.

Ten slotte dienen we de reactie van de Arabische landen toch enigszins te relativieren.

J'estime en effet que parmi les quinze pays membres de l'Union européenne, la position de la Belgique est parmi les mieux acceptées dans les pays arabes. Des actions comme celle menée à Bruxelles, il y a deux semaines, en faveur des Palestiniens, constituent de véritables signes de solidarité aux yeux des pays arabes, dans le cadre d'une solution permettant de résoudre ce problème extraordinairement complexe qui est celui du Moyen-Orient.

Je suis cependant persuadé que les pays arabes sont parfaitement conscients des dangers inhérents à la personnalité de Saddam Hussein. Aussi, je ne me fais pas trop de soucis à ce sujet. À mon sens, le problème majeur est que les Arabes prétendent que nous sommes toujours prêts à exécuter les résolutions contre l'Irak mais beaucoup moins contre Israël. J'estime que cela ne peut que nous stimuler à agir de manière plus cohérente au niveau européen.

M. le président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker (PRL-FDF). — Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre de sa réponse ainsi que des éléments d'informations sur l'évolution de ce dossier.

Il est cependant un point sur lequel j'estime que nous pourrions faire mieux. Je veux parler de cette sorte de fatalisme face au monde unipolaire, non seulement dans votre chef, monsieur le ministre, mais également au sein de nombreux gouvernements de pays membres de l'Union européenne. Je persiste à croire qu'il serait possible d'améliorer la définition de la position commune européenne. En effet, les moyens juridiques mis à notre disposition sont très mal utilisés. Je pense notamment aux articles nouveaux du traité de l'Union européenne ainsi qu'au manque de moyens alloués à l'Union européenne pour les mettre en œuvre. J'ai appris récemment que l'administration du Conseil des ministres de l'Union européenne ne compte, pour la politique étrangère et de sécurité commune, que trois fonctionnaires de niveau I: un Italien, un Finlandais et un Autrichien, je crois.

Cela signifie que les gouvernements ne font nullement pression sur l'Union européenne pour doter le Conseil des ministres, qui est l'outil le plus important de la P.E.S.C., des moyens des ambitions que l'on veut avoir pour l'Union européenne.

Sur le plan de l'U.E.O., un article du Traité de Bruxelles stipule que dès qu'un problème de sécurité se pose, les pays doivent se réunir pour déterminer les mesures à prendre. Dès lors, si un gouvernement de l'U.E.O. demande une telle réunion, alors qu'il ne détient pas la présidence, il place les autres gouvernements dans une situation difficile s'ils veulent refuser cette concertation.

La Belgique a toujours joué un rôle essentiel dans l'U.E.O. qui a été créée à Bruxelles voici 50 ans. Cette union a connu deux ou trois secrétaires généraux belges, dont le dernier fut M. Alfred Cahen. Elle devrait dès lors être le pays qui essaie d'exploiter au mieux le contenu de ce traité pour entraîner progressivement les autres nations dans une logique de concertation européenne.

Vous dites, monsieur le ministre, que nous sommes dans un monde unipolaire et que cela ne changera guère à l'avenir. S'il en est ainsi, c'est parce que nous le voulons bien et ce n'est certainement pas une question de moyens.

Je puis vous dire qu'en 1994, le budget de la Défense des États-Unis s'élevait à 250 milliards de dollars. Pour la même année, le budget de la Défense des dix pays de l'U.E.O. — je ne parle pas ici des quinze pays de l'Union européenne — se chiffrait à 150 milliards de dollars. Il est clair que si ces dix ministères de la Défense coopéraient et unissaient leurs budgets, il serait tout à fait possible de mener une politique d'existence européenne.

Je suis extrêmement satisfait de l'attitude de la France dans les événements que nous venons de vivre. Je comprends que les États-Unis aient été quelque peu irrités car ils se comportent dans ce monde unipolaire comme s'ils pouvaient décider seuls de ce qui est ou non salutaire. Ils agissent — c'est tout à fait logique et il ne faut par leur en faire grief — en tenant compte de leurs propres intérêts. Toutefois, dans cette région précise, leurs intérêts et les nôtres ne sont pas nécessairement convergents.

Je suis ravi que la France ait réussi, par son action diplomatique, à faire comprendre aux États-Unis qu'ils ne peuvent pas décider tout seuls et doivent tenir compte de notre point de vue. Pour cette seule raison, nous devons être très reconnaissants aux Français, même s'il est certain qu'ils ont profondément agacé les Américains. En fin de compte, je crois que tout le monde y a gagné.

Nous parlerons bientôt du Kosovo et je remonterai peut-être à la tribune à cette occasion. J'aimerais que nous provoquions systématiquement la concertation européenne à l'endroit où elle doit avoir lieu.

Lors de l'affaire albanaise, le Comité des présidents de l'U.E.O. a reçu le ministre français des Affaires étrangères du gouvernement précédent. Le ministre était présent parce que la France détenait à ce moment la présidence du Conseil des ministres de l'U.E.O. Lorsque je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas convoqué le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'U.E.O., il m'a répondu que cela n'avait pas été évoqué au sein de l'Union européenne.

Je lui ai rétorqué qu'il pouvait convoquer le Conseil des ministres de l'U.E.O., c'est-à-dire cesser d'utiliser l'U.E.O. exclusivement comme un organe subsidiaire. L'Union européenne ne réagit pas et, malheureusement, je crains qu'elle persiste dans cette attitude surtout depuis son dernier élargissement aux Finlandais, aux Suédois, aux Autrichiens, aux Irlandais et aux Danois. Par conséquent, une véritable concertation en matière de politique étrangère ne se dégagera pas rapidement.

Dès lors, utilisons l'U.E.O. comme un organe à part entière puisque le statut existe. Les Grecs ne l'ont pas fait.

À l'époque, dans l'affaire Alba, le ministre de Charette avait été un peu surpris de ma démarche en France. Il m'a avoué sincèrement — ce qui m'a paru très sympathique — que ma suggestion l'avait ébranlé et que s'il était resté au gouvernement et que la crise avait continué, il m'aurait peut-être suivi.

Je dois reconnaître que, même si l'U.E.O. a parfois ses propres responsabilités à cet égard, cet organe est un outil mal utilisé. Je suis persuadé qu'il pourrait être le petit moteur qui permettrait la mise en œuvre progressive d'une politique étrangère de sécurité commune au sein de l'Union européenne. Commencez avec les dix pays et les quinze suivront. Je crains, en effet, qu'en voulant démarrer avec les quinze pays, vous n'alliez au devant d'un échec.

Il existe un manque total de volonté d'utiliser l'U.E.O. et je répète que l'U.E.O. porte sa part de responsabilité dans cette situation. Selon moi, il devrait être possible d'utiliser cet outil si tous les États membres le décidaient. (*Applaudissements.*)

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Goris.

De heer Goris (VLD). — Mijnheer de voorzitter, eerst een kleine rechtzetting, het was niet de heer Clinton, maar zijn ambassadeur bij de NAVO, de heer Blinken, die het verzoek van de Verenigde Staten aan België formuleerde. De vraag hierbij is of we

in deze tijd, met al zijn communicatietechnologie, niet in staat zijn om een dergelijke vraag snel met de WEU-partners te bespreken, om na te gaan of ook zij een dergelijk verzoek hebben gekregen en of we op een of andere manier niet gemeenschappelijk kunnen optreden. Als een operatie «show the flag» dan toch nodig was, konden we daaraan misschien onder de Europese vlag deelnemen. Was het niet mogelijk om de diplomaten en de talrijke Europese instellingen aan te spreken zodat we niet altijd unilateraal met de ambassadeur van de Verenigde Staten moeten onderhandelen? Een gemeenschappelijk optreden zou de geloofwaardigheid en de toekomst van de WEU sterk ten goede komen.

De minister benadrukte dat het sturen van een fregat vooral een symbolisch karakter zou hebben. Moest het dan echt wel een fregat zijn? Hebben de Verenigde Staten precies dat gevraagd? Ons fregat was al enige tijd op oefening in de Middellandse zee. De bemanning was helemaal niet voorzien op een verlengde opdracht. Had men, rekening houdend met de sociale kant van de zaak, geen ander schip zeevaardig kunnen maken voor deze opdracht? Ook de kostprijs die in geval van deelname, in tegenstelling tot wat ik daarstraks zei, 150 miljoen zou bedragen, was een argument om naar alternatieven te zoeken. De minister heeft uitvoerig toegelicht dat de beslissing tot deelname zeer grondig is onderzocht. De vraag is of dit ook geldt voor de keuze van het middel.

M. le président. — La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, je rejoins le point de vue du ministre. Toutefois, je pense que nous aurions eu intérêt à être plus proches de l'analyse française. La rapidité avec laquelle il a été décidé d'envoyer une frégate, dans le cadre d'un objectif certes louable eu égard au danger potentiel représenté par l'Irak, est étonnante si nous effectuons la comparaison avec la réaction enregistrée à l'égard des massacres perpétrés à l'encontre de la population quasi désarmée du Kosovo. Je crois donc que les Européens pourraient évoluer de manière positive quant à leur rôle dans une zone qui les concerne directement s'ils adoptaient une attitude identique à celle qu'ils ont arrêtée vis-à-vis de la politique menée par les Américains dans une autre zone, éloignée sur le plan géographique. Il est évident qu'une menace, appuyée militairement par des forces solides, est efficace. Dès lors, pourquoi diable ne pas réagir de la même manière en Europe?

M. le président. — La parole est à M. Derycke, ministre.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Monsieur le président, je dirais tout d'abord que je partage l'opinion exprimée par M. De Decker. Nous avons fait une tentative pour lancer l'U.E.O. au moment de la crise au Sud Kivu. Hélas, elle s'est révélée vaine, nonobstant le fait que des centaines de milliers de personnes ont perdu la vie dans ce conflit.

En ce qui me concerne, je crois que l'U.E.O. est sans doute mieux adaptée à des situations où les pays européens sont plus directement impliqués et détiennent certaines connaissances.

En ce qui concerne particulièrement le Kosovo, auquel Mme Lizin a fait allusion, l'Europe à réagit rapidement. J'ignore si nous devons recourir à des pressions militaires sur Milosevic et sur les extrémistes de l'autre bord. Actuellement, nous ne sommes pas encore à ce stade.

Il convient cependant de remarquer que cette réaction constitue une première. Nous pouvons estimer que si l'Europe avait réagit vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine, de la même façon que par rapport au Koweït, la situation serait peut-être entièrement différente. Toutefois, il faut considérer le problème de manière globale. Nous n'en serions peut-être pas arrivés là si certains grands pays européens n'avaient pas effectué des choix fautifs au début des années 90. J'espère donc que la leçon aura porté et que des décisions correctes seront prises en ce qui concerne le Kosovo.

Aan de heer Goris moet ik zeggen dat we wel overleg hebben gepleegd onder meer met Nederland. Ons schip voer immers onder de vlag van de Benelux-admiraliteit. We hebben ook informatie contacten met de andere Europese landen teneinde te vernemen wat er aan hen werd gevraagd.

De heer Goris vraagt zich af of het sturen van een fregat het meest adequate antwoord was. In de gegeven omstandigheden was dit wel degelijk de beste manier om onze solidariteit te tonen. Alle andere mogelijkheden zouden ons immers te ver hebben geëngageerd. Bovendien konden we op die manier enige speling behouden in onze besluitvorming. Het sturen van C 130-vliegtuigen zou ons onmiddellijk op het strijdtoneel hebben gebracht. Ik was van oordeel dat we ons dat op dat moment niet konden veroorloven, gelet op de analyse van de feiten, op de korte beslissingsperiode en op de onmogelijkheid om overleg te plegen met het Parlement. De regering deelde mijn standpunt terzake.

De voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LES BASES ARRIÈRES DU TERRORISME ALGÉRIEN À LONDRES»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «DE HANDLANGERS VAN HET ALGERIJNSE TERRORISME IN LONDEN»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères.

La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, à quelques jours d'une opération exceptionnelle que, selon moi, la presse française minimise à tort, il est intéressant de s'interroger sur les informations parues dans la presse belge en ce qui concerne les réseaux du Front islamique du salut à Londres. Plusieurs types de déclarations ont été formulées à cet égard. Je souhaiterais en évoquer quelques-unes en mentionnant le nom de leurs auteurs, ainsi que je le fais systématiquement depuis trois ans dans cette assemblée, afin d'éviter toute méprise.

M. Nadir Ramli, le représentant du F.I.S. à Londres, reconnaît son rôle dans l'organisation de toute la mouvance islamiste du pays. Il utilise même le terme de «cerveau» lorsqu'il évoque sa fonction. Ce mot est très révélateur: il fait référence non seulement au penseur mais également à l'organisateur. Cela signifie que ces réseaux fonctionnent au grand jour en Angleterre, qu'ils se ramifient depuis de nombreuses années et qu'ils ont certainement un lien permanent avec des réseaux dont nous découvrons quelques branches, sans doute les plus importantes, dans notre pays.

Selon M. Nadir Ramli, «la Grande-Bretagne le laisse manifester librement». Après un sursaut efficace, la Belgique était parvenue à interdire de telles manifestations ou, en tout cas, à les rendre impossibles dans les faits. Cependant, en Grande-Bretagne, elles peuvent avoir lieu. D'autres dirigeants de ce mouvement sont connus. Ils procèdent dans les mosquées, à des collectes de fonds et à des distributions de tracts en faveur du G.I.A.

Monsieur le ministre, c'est à vous que j'ai décidé d'adresser ma demande d'explications, car je souhaiterais savoir de quelle manière fonctionnera l'harmonisation des Quinze. Existe-il une perspective de position commune sur quelques points précis, à savoir la distribution d'écrits et la collecte d'argent, sans parler de faits plus visibles ou plus répréhensibles, comme par exemple la mise en circulation d'armes? Le cas échéant, de quelle manière et dans quel délai comptez-vous y arriver? Si une telle harmonisation ne peut être réalisée à l'échelon des Quinze, d'autres types de concertation sont-ils possibles? Pourrait-on aborder ce problème à une échelle plus restreinte, en vue d'obtenir une modification du comportement anglais?

Monsieur le ministre, en tant que ministre des Affaires étrangères belge, avez-vous déjà interpellé votre collègue britannique à ce sujet, ou avez-vous l'intention de le faire et, le cas échéant, dans quel délai? Notre diplomatie a-t-elle demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des Quinze sur la base de publications parues dans la presse belge?

À cet égard, je prendrai l'exemple suivant. À la question de savoir si l'Europe commence à faire le ménage, M. Jacquard, directeur de l'Observatoire du terrorisme, répondait ceci: «Les chefs de réseaux et les idéologues se trouvent en Grande-Bretagne. La France réclame depuis fort longtemps un certain nombre de noms.» Il s'agit de gens qui ont participé à des attentats sur le territoire français. Donc, nous n'en sommes plus à nous interroger sur l'identité des assassins ou sur la manière de réagir contre ces assassinats et les abominations commises dans les villages. On connaît les noms des responsables et on sait où ils se trouvent. Cependant, aucune initiative n'est prise pour demander des informations aux Anglais. Il semble que la seule véritable réponse réside en la préparation, au ministère de l'Intérieur britannique, d'une loi qui pénaliserait les actions menées à partir du territoire britannique sur d'autres territoires, notamment européens.

On peut considérer que les actions perpétrées sur le territoire algérien relèvent d'une volonté d'expression. En revanche, nous nous inquiétons peut-être enfin quand nous comprenons que le noyau récemment démantelé à Bruxelles n'avait nullement l'intention de se limiter au territoire algérien. Heureusement, on a enfin admis que la tactique de ces individus visait à développer, sur un plus grand territoire, les actions entreprises en France. Nous sommes donc concernés en termes de sécurité. Ce troisième pilier dont on parle servira peut-être à aborder enfin cette question.

Étant donné votre rôle au sein de ce gouvernement, monsieur le ministre, comptez-vous demander à vos collègues de la Justice et de l'Intérieur s'ils ont l'intention d'inscrire à l'agenda de leurs prochains travaux une discussion portant sur ce laxisme britannique?

M. le président. — La parole est à M. Derycke, ministre.

*M. Moens, vice-président,
prend la présidence de l'assemblée*

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Monsieur le président, Mme Lizin m'a déjà interpellé, dans le passé, sur la présence et les activités des représentants des courants islamistes en Europe — en particulier, en Grande-Bretagne — ainsi que sur certaines sympathies dont ils jouissent auprès des populations islamiques des pays de l'Union. Ce débat est extrêmement délicat.

Nous vivons dans un État de droit où les principes de la liberté d'opinion et du droit d'asile sont sacro-saints.

À cet égard, madame Lizin, je vous renvoie au débat qui s'est tenu lors de la conclusion du Traité d'Amsterdam et à la position prise par la Belgique en ce qui concerne le droit d'asile. Nous étions tout à fait isolés et l'Espagne en particulier n'a pas apprécié notre position.

Le débat que vous soulevez relève de l'éternel problème qui se pose entre, d'une part, la nécessité de lutter contre le terrorisme, de protéger nos populations contre toute menace terroriste, de faire respecter nos lois par chacun, y compris par les réfugiés et demandeurs d'asile islamiques et, d'autre part, la liberté d'opinion et d'expression qui est un acquis démocratique. Où se termine la liberté d'expression et d'opinion qui nous est chère et où commence le soutien au terrorisme? Tous les États européens avancent sur cette corde raide.

S'agissant de la Grande-Bretagne, j'estime peu opportun de porter un jugement sur les prétendues libertés d'action dont disposeraient des représentants du F.I.S. ou du G.I.A. La Grande-Bretagne a été un des premiers pays au monde à introduire dans son système légal les libertés d'opinion, de presse et d'expression, qui sont une des bases de notre société et donc de la leur.

Il appartient avant tout au législateur anglais d'évaluer s'il convient de changer la législation actuelle afin de pouvoir pénaliser certaines actions menées à l'encontre de pays tiers à partir de Londres. Après enquête effectuée à Londres, je peux néanmoins confirmer que le Home Office — le ministère de l'Intérieur anglais — semble préparer un projet de loi en la matière. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de toute information détaillée qui me parviendrait à ce sujet.

Enfin, je ferai part aux ministres de l'Intérieur et de la Justice de votre souhait de voir inscrit à leur agenda un débat sur le laxisme britannique.

M. le président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LA SITUATION AU KOSOVO»

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. BOURGEOIS AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LA SITUATION AU KOSOVO»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «DE SITUATIE IN KOSOVO»

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER BOURGEOIS AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «DE SITUATIE IN KOSOVO»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères.

Ik stel voor de vraag van de heer Bourgeois daaraan toe te voegen.

La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, nous n'avons plus besoin d'une longue explication sur les rétroactes de la situation au Kosovo qui s'aggrave de jour en jour.

Notre souhait est de voir de quelle manière notre diplomatie et vous-même, monsieur le ministre, allez réagir en cette matière.

Pouvez-vous nous donner le détail des actions diplomatiques entreprises soit bilatéralement, soit multilatéralement? Bilatéralement, des concertations particulières sont-elles en cours avec l'Allemagne qui a adopté une position très claire à ce sujet? Multilatéralement, une réunion est-elle prévue au niveau de l'O.S.C.E.? Des actions urgentes sont-elles programmées?

La décision d'envoyer Felipe Gonzalez est peut-être bonne, mais a-t-on la certitude qu'il pourra se rendre rapidement sur place? D'après les dernières informations que nous avons reçues à son sujet, il se trouverait au Mexique. Dans le même temps, les gens continuent à protester, à être réprimés et à se faire tuer. Dans ces conditions, je pense qu'il serait utile de lui demander de revenir d'urgence du Mexique.

Quelles sont les actions entreprises au niveau des Quinze?

Vous me direz, monsieur le ministre, que nous insistons beaucoup sur ce volet mais, jusqu'à nouvel ordre, la Belgique a toujours pensé qu'il valait mieux convaincre les Européens de bouger. Je pense que c'est également valable dans ce cas.

J'ai accompagné une délégation du Kosovo la semaine dernière au Conseil. À cette occasion, le directeur général de la politique britannique a tenu un discours particulièrement faible. À sa décharge, il faut dire que M. Cook n'était pas encore rentré de Belgrade. Dans ce cas comme dans bien d'autres, je pense donc que la présidence britannique connaissant mal le problème, adoptera le profil du *minimum minimorum*, en matière de réactions.

La Commission des droits de l'homme se réunira prochainement à Genève. Avons-nous l'intention d'agir efficacement à ce niveau?

Les élections sont prévues pour le 22 mars prochain. M. Rugova a demandé par écrit que les instances internationales soutiennent le processus qui permettra à la Communauté albanaise de choisir plus ou moins démocratiquement ses représentants au sein de cette province actuelle de la Yougoslavie. Les

Quinze ont-ils l'intention d'assurer ce soutien? Je précise que la réponse du directeur général britannique a été particulièrement négative en la matière.

Depuis les derniers événements, avez-vous convoqué l'ambassadeur du Yougoslavie? A-t-on formulé notre désapprobation en termes officiels? Peut-on envisager l'envoi d'une délégation d'observateurs ou va-t-on se contenter d'attendre que M. Gonzalez quitte enfin le Mexique et prenne en considération la situation d'une région où ont déjà lieu actuellement des actions militaires de ratisage? Quelle coordination l'Europe développe-t-elle sur cette question avec les États-Unis?

Le groupe de contact qui avait pourtant pour objectif de «monitorer» la paix dans cette région ne s'était plus réuni depuis 1995. Or, toutes les instances, quelles qu'elles soient, qui connaissent Pristina et la région, fournissent des rapports montrant l'aggravation de la tension.

Ce groupe de contact dont on avait presque oublié l'existence sur le plan diplomatique, s'est réuni lundi et a produit un texte qui n'applique pas les principes dont vous parliez tout à l'heure au sujet de l'Irak, monsieur le ministre. Certes, le texte formule des condamnations et une menace, mais faiblement exprimée, en tout cas à mes yeux — vous me donnerez votre sentiment à cet égard — avec, à la clé, des sanctions qui n'en sont pas vraiment, pour les Serbes de Yougoslavie.

Quel délai se donne-t-on — on entend parler de dix ou de quinze jours — pour le gel des avoirs des gouvernements serbe et yougoslave à l'étranger et pour obtenir quoi?

Il est délicat de parler au nom des Kosovars; il serait préférable de les entendre. J'en profite d'ailleurs pour saluer leur représentant qui nous écoute. Je tiens à rappeler que le problème kosovar n'est pas de ceux que l'on peut régler dans une chancellerie. Ces millions de personnes n'ont pas accès à l'emploi public, à l'école pour leurs enfants et n'ont qu'un accès restrictif aux politiques de santé. Tout le reste est à la disposition d'une ethnie absolument minoritaire mais dotée de tous les pouvoirs militaires. Tous les Serbes du Kosovo sont de près ou de loin liés soit à l'armée, soit aux forces de police.

Comment nier la réalité: il ne s'agit nullement du droit d'expression d'une minorité ni de l'acquisition d'une autonomie culturelle, mais bien du droit pour un peuple à se constituer en État, comme nous l'avons permis — à tort ou à raison, certes — pour la Bosnie.

Depuis sept ans, à quoi ont servi les discours pacifistes de M. Rugova?

Monsieur le ministre, si vous étiez Kosovar aujourd'hui, écrasé depuis sept ans de plus, comment entendriez-vous des discours lénifiants, pacificateurs, alors que la Bosnie, entre-temps, est devenue un État malgré les difficultés que cela a entraîné? Comment accepter pour seule perspective d'avenir de continuer à croupir sous un gouvernement et des forces ethniques renforcés par les accords de Dayton et le précédent bosniaque que nous avons laissé faire? Tâchez de comprendre ces gens et notamment les jeunes qui n'ont plus d'espoir. N'importe quel discours que vous tiendrez à Bruxelles ou à Londres durant les dix jours que l'on donnera à Milosevic ne changera pas leur profonde volonté d'indépendance.

Monsieur le ministre, je vous le répéterai tout au long des moments graves que connaîtra inmanquablement le Kosovo, tant que nous n'aurons pas regardé le problème pour ce qu'il est. De toute façon, cette zone gagnera un jour son indépendance mais dans des conditions très difficiles. En attendant, nous risquons de tourner autour du pot, ce qui implique un nombre important de morts. Ces gens combattront pour le droit d'exister.

Je suis sensible au fait que l'on tente de faire vivre le Kosovo dans l'ensemble yougoslave, mais je ne suis pas sensible au fait que l'on considère cette population comme une minorité dont on va simplement essayer de définir ses droits à l'autonomie culturelle. Ce n'est pas de cela dont ils parlent ou parleront de plus en plus dans ce pays.

Je pense qu'il nous faut mesurer la juste proportion du drame, ne pas voir le problème seulement en termes d'action de police qu'il faut arrêter. Les revendications de base doivent être traitées

pour ce qu'elles sont. Elles seront d'ailleurs traitées à un moment donné qu'on le veuille ou non. Le plus tôt sera le mieux et non pas le plus tard! Tarder reviendrait en effet à multiplier le nombre de morts au sein d'une population qui, elle, n'est pas armée comme l'était la population bosniaque. En effet, comme vous le savez, il existait au moment de la scission de l'armée yougoslave, un embryon d'armée bosniaque. Les Albanais, eux, n'en disposent pas. Ils étaient les seuls à l'intérieur de l'armée yougoslave à ne pas disposer d'un noyau suffisamment structuré pour protéger leur propre capitale.

J'en arrive, monsieur le ministre, au dernier volet de ma demande d'explications. Pouvez-vous m'assurer, après les drames que nous avons vus à la télévision, que votre collègue, le ministre de l'Intérieur, ne continue pas à chercher par tous les moyens, un échange de lettres avec le ministre de l'Intérieur serbe, afin de rapatrier les populations kosovars présentes dans notre pays?

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Bourgeois.

De heer Bourgeois (CVP). — Mijnheer de voorzitter, de commissie voor de Buitenlandse Aangelegenheden zal op 22 april een debat houden over Kosovo. Er zullen hoorzittingen worden gehouden en de minister heeft toegezegd dat hij aanwezig zal zijn.

Gelet op de recente gebeurtenissen in Kosovo, achtte ik het echter nuttig de minister nu reeds een vraag om uitleg te stellen zodat hij ons een beeld kan geven van de situatie ter plaatse en ons zijn indruk dienaangaande kan toelichten. We hebben immers vernomen dat hij tijdens zijn bezoek aan de Verenigde Naties en de Verenigde Staten duidelijk heeft laten blijken dat de situatie in Kosovo hem na aan het hart ligt.

Mevrouw Lizin heeft er reeds op gewezen dat het weinig zin heeft om de feiten hier uitvoerig uit de doeken te doen. Ze zijn voldoende gekend en de situatie evolueert overigens van dag tot dag.

We worden door twee gevoelens overmand. In de eerste plaats is er de vrees voor een escalatie. Gelet op de evolutie van de gebeurtenissen sedert eind februari, zou tegen 22 maart, de dag waarop de verkiezingen in Kosovo zijn gepland, de spanning wel eens een hoogtepunt kunnen bereiken. Een escalatie van het geweld zou niet alleen het kleine gebied Kosovo treffen, maar kan ook het broze evenwicht is Bosnië en in Kroatië verstoren en het overleg tussen Joegoslavië, Albanië en de Kosovaarse gemeenschap hypotheceren.

Onze bezorgdheid is terecht. De internationale gemeenschap heeft zich altijd verzet tegen een eenzijdige uitroeping van een Republiek Kosovo. Wel heeft ze steeds aangedrongen op een statuut van zelfbestuur voor Kosovo binnen de Federale Republiek Joegoslavië. Dit lijkt ons de enige mogelijke oplossing om een verdere escalatie van het geweld te voorkomen.

In de tweede plaats is er het gevoel van verantwoordelijkheid als Europese gemeenschap om al het mogelijke te doen ten einde het ergste te vermijden.

Daarom wil ik de minister de volgende vragen stellen. Welke houding neemt België aan ten aanzien van de recente golf van geweld in Kosovo en het statuut van de provincie? Welke stappen werden er tot op heden gedaan om een door de internationale gemeenschap geleid onderzoek te voeren naar de schuldigen van het recente geweld in Kosovo?

De Europese Unie zal de Britse minister van Buitenlandse Zaken afvaardigen naar Belgrado om er te bemiddelen. Ook de OVSE heeft haar diensten aangeboden. De contactgroep die zich met de problemen rond ex-Joegoslavië bezighoudt, is gisteren bijeengekomen om een standpunt te bepalen. Welke beslissingen zullen hieruit voortvloeien?

Tot een echt krachtig en eensgezind optreden kwam het niet, dit ten gevolge van de houding van Rusland. Is er sprake van enige coördinatie in de bemiddelingspogingen en welke concrete stappen kunnen we verwachten? In hoeverre is Rusland bereid tot een gezamenlijk optreden?

Zal België een mogelijke internationale economische en politieke boycot ten overstaan van Joegoslavië steunen zolang er geen fundamentele oplossing komt voor Kosovo?

Wat zal de houding zijn van de Belgische overheid ten opzichte van een eventuele militaire interventie?

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Goris.

De heer Goris (VLD). — Mijnheer de voorzitter, ik wou graag vernemen wat de visie van de minister is inzake de toekomst van Kosovo.

Mevrouw Lizin en de heer Bourgeois hebben erop gewezen dat Kosovo moet blijven functioneren binnen klein-Joegoslavië, zij het dan met meer autonomie.

Maar wat willen de Kosovaren eigenlijk zelf? Zou men niet overwegen om een referendum te organiseren zodat de Kosovaren zich kunnen uitspreken over de vraag of ze voorstander zijn van het behoud van de huidige situatie, dan wel of ze opteren voor een terugkeer naar de toestand die ze kenden tussen 1974 en 1989 toen Kosovo een autonome provincie vormde binnen Joegoslavië, of eerder kiezen voor volledige zelfstandigheid of voor aansluiting bij Albanië?

De OVSE heeft ervaring op het terrein. De Europese instellingen moeten een standpunt innemen in deze aangelegenheid. België kan hierbij een belangrijke rol spelen. Ik pleit voor een referendum en zou graag vernemen of ook de regering deze mogelijkheid overweegt.

M. le président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker (PRL-FDF). — Monsieur le président, ces dernières semaines m'inspirent, comme sans doute à vous tous, un sentiment de déjà vu. J'ai éprouvé le même malaise que celui inspiré par l'affaire bosniaque, voici de nombreuses années. Mais je suis consterné de ne pas ressentir aujourd'hui davantage de volonté européenne qu'en 1990-1991, au début de l'affaire bosniaque. Cela me paraît épouvantablement inquiétant.

Mme Lizin et M. Bourgeois ont abordé de nombreux points importants.

Pour ma part, monsieur le ministre, je voudrais savoir quelles mesures vous envisagez pour que la Belgique soit un élément moteur de la prise de décisions et de l'action européenne face à cette situation.

Hier, j'ai vu à la télévision les images des dizaines de milliers de personnes qui manifestaient ce week-end au Kosovo pour défendre leur droit à l'existence, comme le disait Mme Lizin. Ces manifestants agitaient des drapeaux américains. Bien sûr, nous mesurons tous le potentiel de force que représentent les États-Unis, mais l'utilisation faite de ce drapeau démontre avant tout l'extrême faiblesse du continent européen, de l'Union européenne et de l'Organisation européenne, face à une telle situation. Or, je le répète, ce ne sont pas les moyens qui nous manquent, mais exclusivement la volonté politique.

Aussi, monsieur le ministre, j'aimerais savoir quelles initiatives le gouvernement belge et vous-même comptez prendre pour convaincre les instruments européens, c'est-à-dire l'O.S.C.E., l'Union européenne et l'U.E.O. pour gérer cette crise, pour y jouer un rôle politique, diplomatique et militaire utile, notamment dans le domaine du *containment* de cette crise.

Nous savons en effet que si la situation explose au Kosovo, les conséquences seront graves pour toute la région, en Albanie et en Macédoine, sans oublier le problème de cette dernière face à la Grèce. Nous savons très bien comment tout cela pourrait dégénérer: nous en avons été prévenus depuis des mois et nous sommes conscients que, depuis très longtemps, le Kosovo est une bombe à retardement. Or, cette bombe commence à exploser et il est grand temps de décider de ce que nous allons faire pour contenir cette crise. Comment allez-vous convaincre vos collègues européens d'agir en ce sens et de faire pression sur Belgrade afin de défendre les intérêts du Kosovo, à savoir une certaine forme d'auto-détermination ou d'autonomie? N'oublions pas qu'une forme d'autonomie lui a été supprimée, dans l'ex-Yougoslavie, en 1989, si je ne m'abuse.

Qu'allons-nous faire, après avoir étudié la meilleure formule possible — je suis conscient qu'elle ne sera pas facile à définir — pour être utile et empêcher l'extension de la crise, et ce tant sur le plan politique que militaire? J'insiste une fois encore sur le fait que les moyens européens existent.

D'ailleurs, lundi prochain, la Commission de la Défense de l'U.E.O. organisera à la Chambre un mini-colloque au cours duquel la cellule de planification exposera, à ma demande, les capacités opérationnelles actuelles de l'U.E.O.

Il est faux de croire que l'Europe manque de moyens. Ces derniers existent, mais la volonté politique fait défaut.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande de convaincre vos collègues européens d'apporter une réponse européenne aux multiples problèmes qui se posent dans cette région.

M. le président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Monsieur le président, aux environs du 15 septembre 1996, j'ai eu l'honneur de participer comme observateur international aux élections organisées en Bosnie. De ce fait, je me sens proche de l'ex-Yougoslavie, et je suis extrêmement sensible à ce qui s'y passe pour le moment.

Je ne compte pas revenir sur les développements intéressants exposés par mes collègues.

Je sais, monsieur le ministre, qu'une réunion de l'O.S.C.E. est prévue ce mercredi. Cependant, comme l'ont dit mes collègues, l'histoire montre qu'il est nécessaire, dans ce type de situation, d'agir avec célérité et fermeté, afin de favoriser la prévention de conflits qui peuvent dégénérer de manière grave dans la région balkanique en raison d'un certain nombre de sentiments nationalistes exacerbés.

Je désire très brièvement vous interroger, monsieur le ministre, sur trois aspects importants de la situation au Kosovo.

Le premier aspect est d'ordre diplomatique. Pourriez-vous tracer un état des lieux des négociations diplomatiques qui se sont déroulées entre les membres de la communauté internationale et des différentes actions qui sont envisagées? Quelles sont les perspectives d'actions? Ira-t-on jusqu'à des actions contraignantes de nature économique ou militaire? Existe-t-il des consultations, que ce soit au niveau de l'Europe, de l'U.E.O. ou de l'O.T.A.N.?

Le second aspect est d'ordre humanitaire. La situation de conflit, qui entraîne des mouvements importants de population, provoque des situations humanitaires et sanitaires extrêmement difficiles. Des propositions d'actions ont-elles été formulées et, dans l'affirmative, de quelle nature sont-elles? Quelles sont les mesures de protection envisagées pour les populations d'origine albanaise du Kosovo.

En troisième lieu, j'aimerais connaître la position du gouvernement belge concernant le séjour de ressortissants de la région du Kosovo sur notre territoire. Quelle est la politique adoptée par notre pays vis-à-vis de cette région? La Belgique est-elle prête à accueillir éventuellement des réfugiés de cette région? Qu'en est-il des réfugiés se trouvant actuellement sur notre territoire?

Enfin, j'aimerais connaître l'analyse que fait le département des Affaires étrangères des perspectives de stabilité de la région balkanique, qui semble une nouvelle fois être sur le point de s'enflammer.

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Verreycken.

De heer Verreycken (Vl. Bl.). — Mijnheer de voorzitter, de minister weet ongetwijfeld dat over ongeveer een maand een delegatie van het Vlaams Parlement naar Kosovo zal gaan. Eigenaardig genoeg gebeurt dit op uitnodiging van de Servische overheden. Nu reeds hebben de deelnemers van de commissie voor de Buitenlandse Aangelegenheden van het Vlaams Parlement de instructie gekregen dat ze enkel mogen waarnemen en geen politieke zienswijze exporteren. Er is hen zelfs gevraagd niet te veel te praten over het Belgische model. De minister weet hoe ik over België denk en dat ik separatist ben. Hij weet ook dat de autonomie van de gemeenschappen, die begonnen is met een culturele

autonomie, in een stroomversnelling is geraakt met uitzicht op onafhankelijkheid en zelfstandigheid. Ik blijf daarvoor ook ijveren langs de weg van gesprekken, langs de opbouw van een identiteit van een volk en ook door een beroep te doen op het zelfbeschikkingsrecht van een volk. Dat recht wordt trouwens beschreven in het Handvest van de Verenigde Naties: «Elk volk heeft recht op zelfbeschikking.»

Servië vreest dat de nakende verkiezingen een legitimiteit geven aan dat streven naar autonomie van de Kosovaren, aan dat door de Verenigde Naties gewaarborgde zelfbeschikkingsrecht. Servië heeft echter geen traditie op dat gebied. Ik hoef hier de geschiedenis niet na te vertellen. De oud-communist Milosevic heeft in 1989 inderdaad de autonomie van Kosovo opgeheven, zoals onze oud-collega Kuijpers, die de situatie daar goed kende, hier meermaals heeft uitgelegd. Diezelfde Milosevic eiste twee jaar later wel voor de Serviërs in Kroatië en in Bosnië-Herzegovina wat hij vandaag weigert aan de Kosovaren. Hij eiste een eigen grondgebied en een eigen staat voor een eigen volk. Het zijn die eisen van Milosevic en van de machthebbers van Belgrado die geleid hebben tot het drama dat we hebben gekend.

Hoe werd op dat drama gereageerd? De Europese ministers waren onderling verdeeld. Ze waren zodanig verdeeld dat de Verenigde Staten zelfstandig en alleen hebben ingegrepen, terwijl honderdduizenden ofwel verdreven ofwel vermoord werden. Zoals vandaag reeds werd beklemtoond, herhaalt de geschiedenis zich.

Op een internationaal colloquium in Beieren werd onlangs het woord gevoerd door de heer Pedrag Simic, een politicoloog van het Instituut voor Internationale Politiek en Economie van Belgrado en door de heer Bouchar Bukoshi, de eerste minister van Kosovo in ballingschap. Tijdens zijn betoog sprak de heer Simic dregende taal en beweerde dat het Kosovaarse onafhankelijkheidsstreven een oorlog in de Balkan zal ontketenen waarbij de oorlog in Bosnië zal verbleken. Bukoshi repliceerde dat Servië toch niet langer over de kracht beschikt om een langdurige oorlog vol te houden.

De protagonisten aan de top van beide partijen die de tegenstelling wellicht op een meer beschaafde manier benaderen dan hun basis, rekenen nu reeds met chaos en met het aantal mensenlevens dat in een dergelijk conflict zal moeten worden opgeofferd.

Meer dan ooit dringt een eensgezinde reactie van Europa zich op, maar we stellen vast dat Engeland pleit voor een militaire interventie, dat Rusland tegen een interventie pleit, dat Griekenland traditioneel Servië ter hulp snelt, dat Turkije zich vanuit zijn Ottomaans verleden met Kosovo verbonden voelt en pleit voor een vredesmacht en dat de Verenigde Staten wel weer militair tussenbeide willen komen. De hele wereld kan dus vaststellen dat Kosovo een tijdbom aan de voordeur van Europa is, maar Europa blijft bakkeleien en blijkt niet in staat aan één zeel te trekken.

Na deze vaststelling wil ik volgende concrete vragen aan de minister stellen. Kan de Belgische diplomatie iets ondernemen om het uitdeinen van dit drama te voorkomen? Zal de minister van Buitenlandse Zaken ondanks de Servische tegenzin om overleg te plegen toch trachten om van gedachten te wisselen over het Belgische model van langzame groei naar zelfstandigheid der volksgemeenschappen? Ik verwacht niet van de minister dat hij de Belgische ontwikkeling op dat vlak zal verdedigen, maar mag ik dan toch verwachten dat hij bereid is om deze minstens uiteen te zetten?

Of geeft de minister er de voorkeur aan om te blijven toezien op het Europese gehacketak dat ook in de periode 1991-1995 tot volledige besluiteloosheid heeft geleid?

Intussen tracht president Clinton de uppercut van Saddam Hussein in eigen land politiek te verwerken en zoekt hij misschien een oplossing in een interventie in Servië. Mochten dergelijke politieke spelletjes worden gevoerd op de rug van de Kosovaren en van de Albanese volksgemeenschap, dan zou ik dat wraakroepend vinden.

Zal de minister van Buitenlandse Zaken bij zijn Europese collega's een gezamenlijk Europees optreden bepleiten wanneer Milosevic zijn hardleersheid weerom tentoon zou willen spreiden? Dat optreden zal dan wel op Belgrado en niet op Kosovo moeten zijn gericht.

In 1993 vertoefde ik aan het front tussen Kroatië en Servië te Osijek. Ik zat in de kelder van een Rode-Kruishospitaal aan de gevel waarvan een grote Rode-Kruisvlag van 7 meter op 7 hing. Terwijl dokters in die kelders operaties uitvoerden, werd het hospitaal onder vuur genomen door artillerie van de gangster Arkan. Echte hardleersheid mag niet op het grondgebied van de slachtoffers worden bestreden en precies daarom vertelde ik deze anekdote. Men moet ze bekampen op de plaats waar de agressor zijn hoofdkwartier heeft. Om de belangrijkste agressor aan te pakken, is een gezamenlijke Europese houding noodzakelijk, liefst zonder Amerikaanse schoonmoeder. Indien het noodzakelijk is, moet de crisis desnoods met een wereldmacht worden aangepakt, maar het drama dat zich in Kosovo aankondigt, moet worden voorkomen.

De voorzitter. — Het woord is aan minister Derycke.

De heer Derycke, minister van Buitenlandse Zaken. — Mijnheer de voorzitter, ik dank de senatoren voor hun vragen om uitleg, omdat de mij de gelegenheid geven het standpunt dat de regering tot op heden heeft ingenomen, uiteen te zetten.

De situatie evolueert sterk en eigenaardig genoeg is de verstandhouding tussen de Europese landen groter dan de senatoren misschien denken. Sinds een paar jaar houdt de Europese Unie zich aan een viertal politieke punten. Dit betekent uiteraard niet dat de Unie greep heeft op de situatie, maar ze tracht deze punten wel uit te voeren. Daarin is er ook plaats voor een specifiek statuut van Kosovo binnen de Joegoslavische Federatie.

Ik wil vermijden dat we vervallen in veralgemeningen en de brave Kosovaren plaatsen tegenover de stoute communisten of Serviërs. In het verleden hebben we ons op die manier al te vaak vergist. In het begin van de crisis in Bosnië-Herzegovina hadden we het ook over de brave Kroaten en de stoute Serviërs, maar uiteindelijk bleken ze allemaal een beetje stout te zijn, om het voorzichtig uit te drukken. Wie de geschiedenis kent, weet dat deze crisis haar wortels heeft lang vóór de communistische periode. Haar diepe wortels liggen in een scheur die door dat deel van Oost-Europa loopt, namelijk de confrontatie tussen de orthodox-katholieke en de Ottomaans-islamitische sfeer. Deze breuk vormt een constante in de geschiedenis van het gebied en heeft reeds tot heel wat crisissen en opstoten geleid. Een daarvan was de Eerste Wereldoorlog. Eenvoudige recepten zijn er dus niet. Met dit alles moeten we mijns inziens wel rekening houden wanneer we een oordeel vellen over wat we in Bosnië-Herzegovina hebben bereikt en opgelegd.

Natuurlijk zien Rusland en China dit allemaal niet graag gebeuren; ze grijpen liever terug naar het allerheiligste principe van de niet-inmenging in binnenlandse aangelegenheden. Dat zijn dus allemaal elementen waarmee we rekening moeten houden.

Natuurlijk is dit een zeer ernstige crisis, die mogelijk kan overslaan naar Albanië en Macedonië. Toch denk ik dat de omstandigheden niet meer dezelfde zijn als vroeger. Albanië heeft zijn handen vol met zijn eigen moeilijkheden. Dit betekent niet dat Albanië en Kosovo helemaal geen contacten hebben, maar na gesprekken met Nano en Milo, respectievelijk de premier en de minister van Buitenlandse Zaken van Albanië, had ik toch de indruk dat Albanië de problemen in Kosovo liefst zo ver mogelijk van zich afhoudt.

Solidariteit tussen volkeren over de landsgrenzen heen is niet meer zo evident, maar men moet er wel rekening mee houden. Ook in Macedonië is er een belangrijke minderheid van Albanen, maar Macedonië heeft al genoeg problemen in eigen land en met Griekenland. De problemen in de Balkan zijn zoals gezegd verbonden met de tegenstellingen tussen de orthodox-katholieke

en de Ottomaans-islamitische wereld. Dat is ook de reden waarom een spreker zei: «Turkije komt daar af en toe eens het hoofd aan het venster steken.»

De Europese Unie concentreert zich op een viertal punten.

In de eerste plaats verwerpt de Unie iedere vorm van geweld en terroristische acties evenals de gewelddadige onderdrukking van politieke opinies.

Ten tweede dringt de Europese Unie aan op een dialoog tussen de Federale Republiek Joegoslavië en de Albanese gemeenschap in Kosovo. Die dialoog moet snel tot stand komen. Daartoe moeten evenwel vertrouwensheppende maatregelen worden genomen. Het vertrouwen is immers ver zoek omdat Milosevic het onderwijsakkoord van november 1996 nog steeds niet wil uitvoeren. Sommige bronnen beweren dat Milosevic en Rugova — gesteund door de Kosovaarse studenten — dicht bij een oplossing over het onderwijsakkoord stonden, maar dat Servische en Kosovaarse extremisten dit hebben verhinderd. Dit alles neemt niet weg dat ook ik vind dat het lot van de Kosovaren niet rooskleurig is. Er is ook meer aan de hand dan de ontevredenheid over het onderwijsakkoord. De San Egidio-gemeenschap moet in elk geval worden gesteund in haar poging de onderwijsproblemen op te lossen.

Mme Willame m'a déjà parlé de toutes les autres difficultés qui s'annoncent à ce sujet.

Le troisième point concerne les droits de l'homme et la protection des minorités dans toute la région.

Le quatrième point vise un statut renforcé pour le Kosovo, dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie et dans le respect de son intégrité territoriale. Cet aspect me semble assez clair.

In mijn gesprekken met Rugova en met de Servische premier Milutinovic heb ik de beleidsopties van de Europese Unie steeds benadrukt. Dit zal ook het geval zijn bij het gesprek dat ik over enkele dagen zal hebben met Jovanovitch, de Servische minister van Buitenlandse Zaken.

Ik kijk met angst naar het moment waarop de zagezegde solidariteit en het gemeenschapsbewustzijn van de Europese Unie moet worden vertaald in een militaire actie. Ook in de Verenigde Staten is er niet veel enthousiasme voor een militaire interventie. Een actie zonder slachtoffers is immers onwaarschijnlijk en bovendien beschikken we over weinig manoeuvreerruimte tegenover Servië.

Alle deuren die we voor Servië zouden kunnen dichtslaan, zijn al lang dicht, net zoals dat indertijd voor Kroatië het geval was. Servië is internationaal gesproken in feite een outlaw. Het is geen lid van de Verenigde Naties, van de OVSE of van de Raad van Europa. Het maakt geen deel uit van het IMF of van de Wereldbank. Alle internationale kanalen waarlangs we druk zouden kunnen uitoefenen, zijn bijgevolg weg, omdat Servië in de nasleep van de crisis in Bosnië-Herzegovina niet opnieuw tot de internationale gemeenschap werd toegelaten. We moeten daarmee altijd rekening houden. Natuurlijk ben ik het ermee eens dat het besluit van de contactgroep een mager beestje is zonder veel overtuigingskracht, maar de vraag is welke sterkere pressie we kunnen inzetten, zonder onmiddellijk tot militaire interventie te besluiten, want dat lijkt me toch een heikele oplossing.

Sommigen vragen zich af of we toch niet moeten opkomen voor de onafhankelijkheid van Kosovo. Dit is misschien op het eerste gezicht een gemakkelijke oplossing, maar die is bij nader toezien zeer moeilijk uitvoerbaar, zeker in dit deel van de wereld. Destijds hebben we in Bosnië tegen de zin van de Serviërs in toch een federatie opgericht. Zij zijn daar nog steeds niet gelukkig mee. We kunnen moeilijk vandaag aan de Kosovaren geven wat we indertijd weigerden aan de Bosnische Serviërs in de Republika Srpska. We zitten daar met een kluwen van problemen en van volksnationale gevoelens, die allemaal hun weg zoeken, maar meestal elkaar bekampen. In het verleden zijn hieruit al vaak oorlogen voortgekomen. De internationale gemeenschap heeft dankzij de soepelheid van velen en een streng optreden tegenover anderen, steeds gewerkt aan een coöperatief model.

Het is niet juist dat Europa niet heeft gereageerd. Het is onmiddellijk in actie gekomen, maar jammer genoeg in zeer gespreide slagorde. De enen vonden dat de OVSE moest worden bijeen

geroepen; Klaus Kinkel vond dat de Veiligheidsraad van de Verenigde Naties moest bijeenkomen; anderen kozen voor de contactgroep. Uiteindelijk leek dit laatste misschien niet de beste, maar wel de vlugste weg. De OVSE is onvolmaakt en ernstig gehandicapt. Behalve *preventive diplomacy*, wat erg waardevol is, kan ze niet veel doen. De Verenigde Naties houden de boot liever nog wat af, zo maak ik althans op uit verklaringen van Kofi Annan.

Rest dus uiteindelijk de contactgroep. België maakt daarvan geen deel uit en we worden daarover zelfs amper geïnformeerd, laat staan dat er met onze mening rekening zou worden gehouden. Het komende weekend discussiëren de ministers van Buitenlandse Zaken van de Europese Unie wel twee dagen lang over dit probleem en kan Europa misschien enkele initiatieven nemen, want ik twijfel in deze ook. Gelet op wat er gebeurd is in Bosnië-Herzegovina is het beter iedereen te horen en het standpunt te kennen van de democratische vertegenwoordiging alvorens beslissingen te nemen. Ik moet later toch terugkomen om mijn beslissingen te verantwoorden. Ik vind het bijgevolg beter elkaar vooraf te consulteren. We hebben onze tijd dus nuttig besteed.

Minister Cook is in Kosovo geweest en er zijn nog andere bilaterale bezoeken aangekondigd in Belgrado en in Kosovo.

Mijn bezoek aan de Verenigde Staten heeft mij twee zaken geleerd.

Enerzijds wordt daar zeer veel belang gehecht aan het ondersteunen van het centrum, zoals de studentenbeweging. De studentenleider Agani wordt in de Verenigde Staten hoog ingeschat. Hij wordt beschouwd als een intermedium tussen de twee extremistische partijen. Men hoopt zo tot een oplossing te komen. Ik vind dat een goed idee.

Anderzijds wordt ingevolge de aard van het optreden en de methodes die worden gebruikt overwogen het zogenaamde bevrijdingsleger te kwalificeren als een terroristische beweging. Dit neemt niet weg dat de internationale gemeenschap ook het optreden van Belgrado sterk moet veroordelen. Wat we in de pers lezen over de methodes die worden gebruikt is niet erg netjes, zoals de heer Bourgeois terecht opmerkt. Dit zou minstens het voorwerp van een onderzoek moeten uitmaken. Ik twijfel er niet aan dat het Parlement een dergelijk onderzoek zal vragen teneinde de waarheid te achterhalen.

Beweren dat de contactgroep niets heeft opgebracht is onjuist. Er zijn een aantal sancties die al vaak werden opgelegd waarvan men zich terecht kan afvragen of ze enig nut hebben. Ik denk aan het wapenembargo, aan het weigeren van leveringen aan de federale republiek van materiaal dat zou kunnen worden gebruikt voor interne repressie of terrorisme, aan visarestricties ten opzichte van vertegenwoordigers van de FRJ die verantwoordelijk zijn voor de repressie. Eén van de weinige maatregelen die nog konden worden opgelegd was een moratorium op de exportsteun. In gewone termen betekent dit dat onze Delcredere dienst geen investeringen meer kan dekken in de Federale Republiek Joegoslavië. Dat is voor een land dat op economisch vlak al sedert jaren met de rug tegen de muur staat natuurlijk een bijzonder zware sanctie. Er werden dus nog wel efficiënte maatregelen genomen.

Ik heb er in New York zelf op aangedrongen dat Gonzalez als bemiddelaar zou worden aangesteld. Hij kent de situatie en hij heeft tijdens de verkiezingen mijns inziens hard en goed werk geleverd, hoewel niet altijd met het verwachte resultaat. Een bemiddelaar aanstellen heeft ten minste het voordeel coherent te kunnen werken. Ik vrees het meest dat er op diverse niveau's allerlei politieke indicaties en oplossingen naar voren zullen worden geschoven, waardoor zowel de Albanese Kosovaren als de Serviërs een partijtje schaak kunnen spelen met Europa en met de wereld.

Ik waarschuw voor het onderschatten van de situatie in Servië. Ik ben voorstander van twee soorten onderhandelingsaanpakkingen, strenge bestraffende maatregelen en aanmoedigende gestes. Het zal wel opgevallen zijn dat de oppositie in Belgrado, mensen zoals Djindjic en anderen, op zijn minst even nationalistisch denken als de leiding. De situatie is dus niet zo eenvoudig, want heel de Servische politieke klasse zal pal achter de leiding gaan staan wanneer het erop aankomt de zaken in Kosovo te regelen. We moeten niet denken op de oppositiebewegingen in

Belgrado te kunnen rekenen. We moeten bijzonder omzichtig tewerk gaan. Hiermee moet ook rekening worden gehouden bij een eventuele latere militaire interventie. We zullen dan tegenover een leger staan dat tot in de diepste vezel doordrongen is van een ideaal dat het reeds honderden jaren meedraagt, namelijk de verdediging van de Servische gedachte. Dit mogen we niet onderschatten.

President Milosevic werd gevraagd om de speciale politie-eenheden binnen de tien dagen terug te trekken en het Rode Kruis toegang te verlenen.

La région étant fermée, il est évident qu'une éventuelle aide humanitaire passerait nécessairement par le canal de la Croix-Rouge internationale. À cet égard, je me demande ce que les parlementaires flamands pourraient faire pour l'instant au Kosovo.

Quoi qu'il en soit, nous n'en sommes pas encore là. Il reste un mois. Cependant, je dois préciser que la possibilité de mener une enquête est très réduite.

Nu kom ik tot het opleggen van de dialoog en de samenwerking met de contactgroep. Ik betreur dat we binnen Europa niet verder zijn gegaan. Ik hoop dat we in het weekend verdere stappen kunnen nemen. Toch ondersteun ik het beleid van de contactgroep. Ik hoop dat de Serviërs de heer Gonzalez zullen aanvaarden zodat hij met een gecoördineerde aanpak kan vermijden dat er weer teveel bijzondere gezanten worden gestuurd.

Tevens werd de vraag gesteld of de NAVO-troepenmacht in Bosnië ook in Kosovo kan worden ingezet. De NAVO-troepen in Bosnië beschikken over een duidelijk mandaat dat zowel wat het doel betreft als territoriaal beperkt is. Als een dergelijke vraag aan de orde zou zijn, zal er mijns inziens weinig enthousiasme zijn om troepen naar Kosovo te sturen. We zijn echter nog niet zo ver.

Officieel, les États-Unis et les pays européens considèrent que les élections ne sont pas légales. Nous ignorons si elles fourniront des indications utiles quant au choix de responsables kosovars. Nous analyserons les résultats. Par ailleurs, franchir un pas supplémentaire et se diriger vers l'organisation d'un référendum permettant aux Kosovars de s'exprimer à propos de leur politique future serait inadmissible car contraire aux accords de Dayton imposés aux Croates, aux Serbes et aux musulmans de Bosnie par la communauté internationale. En effet, les signataires pourraient invoquer l'exception consentie aux Kosovars en République fédérale yougoslave pour dénoncer les accords. Par conséquent, cette idée, de prime abord séduisante, ne résiste pas à une analyse politique approfondie. En vérité, tout ce qui a été construit en Bosnie-Herzégovine pourrait être anéanti par cette démarche.

De heer Goris (VLD). — Mijnheer de voorzitter, is men in Dayton Kosovo niet vergeten?

De heer Derycke, minister van Buitenlandse Zaken. — Mijnheer de voorzitter, Kosovo is in Dayton nooit ter sprake gekomen omdat Kosovo als een integraal deel van Servië wordt beschouwd. Dit kan nu worden betreurd, maar destijds stonden er al zoveel punten op de agenda dat er niet over Kosovo werd gesproken. Sommige landen, waaronder vele Europese, die meewerken aan de uitvoering van de Dayton-akkoorden en troepen leveren voor de SFOR-vredesmacht, wilden niet over Kosovo spreken. Ik denk hierbij vooral aan de traditionele vrienden van Servië, namelijk aan Rusland. Misschien komt deze problematiek tijdens het weekeinde tussen de minister van Buitenlandse Zaken van de Vijftien ter sprake. We moeten onze bereidwilligheid tonen en afwachten welke standpunten er naar voren zullen worden gebracht.

En ce qui concerne la situation des Kosovars en Belgique, il conviendrait sans doute d'interroger le ministre de l'Intérieur.

Par ailleurs, je confirme que des représentants du ministère des Affaires étrangères ont assisté aux sessions de négociations relatives à l'accord de réadmission, qui ont déjà eu lieu. Le rôle de ces représentants porte essentiellement sur les aspects diplomatiques de ces pourparlers. Les questions particulières liées à l'accès au territoire, et à l'éloignement, relèvent de mon collègue de l'Intérieur.

Si vous souhaitez davantage d'informations à ce sujet, madame Lizin, je vous demanderai de prendre contact avec le ministre Vande Lanotte.

Je constate qu'un élément très important n'a pas été évoqué dans le cadre de ce débat. Il s'agit de la mission des Nations unies en Macédoine, laquelle devrait se terminer le 31 août prochain. Étant donné les circonstances et l'évolution du dossier Kosovo, j'ai insisté auprès du secrétaire général, afin que l'attitude négative de certains membres du Conseil de sécurité soit reconsidérée, en vue de sauvegarder l'action menée par les Nations unies.

Na het, naar ik hoop coherente overleg tussen de Vijftien over dit dossier, zal er na het weekeinde wellicht opnieuw worden vergaderd.

M. le président. — La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, la réponse du ministre est décevante. Il en ressort en effet que, par rapport à l'enjeu que représente cette matière, nous serons à la traîne des États-Unis. C'est dommage pour les Européens. Selon moi, il convient de considérer une population d'abord par rapport à sa propre logique: la population a écouté les discours européens lui demandant d'attendre la solution qui ne manquerait pas d'intervenir, de ne pas suivre l'exemple des Bosniaques, de ne pas faire la guerre. Elle a ainsi été exclue des accords de Dayton et, à présent, ce sont les mêmes accords qui lui sont opposés pour l'empêcher de procéder à des élections, et peut-être à un référendum, qui lui donnerait à 90 %, non pas l'autonomie culturelle mais l'indépendance.

Pouvez-vous imaginer ce que ressentent les jeunes de 18 ans qui n'ont pas d'emploi et dont le pays est occupé par une armée fasciste, monsieur le ministre? Telle est la réalité du Kosovo.

Le débat qui vient d'avoir lieu porte sur un sujet très grave; d'ailleurs, tous les groupes ont souhaité s'exprimer, ce qui est plutôt rare. Mais votre réponse a été décevante, comme celle fournie par l'ensemble de l'Europe.

Dès lors, monsieur le ministre, je voudrais vous faire la suggestion suivante, et j'espère que vous l'écouteriez: je souhaiterais que la Belgique reste un interlocuteur spécial en cette matière. Je ne parle pas du groupe de contact: celui-ci s'autoparalyse. Les Nations unies devront nécessairement s'en occuper. Mais auparavant, pourquoi ne pas organiser en Belgique une conférence sur ces développements? Le moment est tout à fait adéquat.

Je vous suggère cependant, monsieur le ministre, de mettre en place davantage de diplomates pour s'occuper de ce dossier qui deviendra le sujet clé sur le territoire européen dans les prochaines semaines.

En fonction de l'évolution de ce dossier, je crois que la Belgique est le lieu tout à fait adéquat pour organiser une telle conférence, car notre pays comporte sur son territoire des gens de toutes les opinions en ce qui concerne le Kosovo, notamment ceux qui prônent des liens avec les opposants serbes sur le terrain. Je vous propose de soutenir cette idée de conférence.

M. Bourgeois a indiqué que la commission des Affaires étrangères du Sénat procéderait à une série d'auditions au cours d'une conférence d'une journée organisée le 22 avril prochain. Mais, à mes yeux, un ministère et des diplomates sont davantage en mesure d'agir que de simples parlementaires qui sont d'abord et avant tout une caisse de résonance.

On peut aller plus loin dans la recherche réelle d'une solution. Je vous invite à investir en cette matière, sinon les Allemands le feront — c'est d'ailleurs déjà le cas — en fonction d'intérêts différents des nôtres. Je crois donc que notre pays constitue un lieu plus neutre encore pour essayer de convaincre. Mais, préalablement, vous devez vous-même être persuadé que cette évolution vers une non-proposition aux habitants albanais du Kosovo constitue un mauvais choix opéré par l'Europe. Il aurait mieux valu miser sur ce qui, de toute façon, se produira.

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Bourgeois.

De heer Bourgeois (CVP). — Mijnheer de voorzitter, we vragen niet beter dan in de richting te gaan die mevrouw Lizin voorstelt.

In de commissie voor de Buitenlandse Aangelegenheden zal een eerste stap worden gedaan. Op 22 april zullen daar een aantal mensen worden gehoord en zal in aanwezigheid van de minister worden gedebatteerd. Als ik echter zie welke instanties zich geroepen voelen of reeds werden aangesproken om zich met deze materie bezig te houden moet ik er toch voor waarschuwen dat we voorzichtig moeten zijn met een eventueel autonoom initiatief. We mogen dat niet lanceren zonder de uitdrukkelijke steun van de internationale gemeenschap als we niet het risico willen lopen te worden ontvangen als een hond in een kegelspel.

Ik ga akkoord met het standpunt van de minister inzake een eventuele militaire tussenkomst gelet op de inderdaad specifieke situatie in het land. De ervaringen uit de Tweede Wereldoorlog leren ons dat dit een echt guerillaland is. Het is onmogelijk daar manu militari orde te scheppen.

De minister heeft zeer weinig gezegd over Rusland. De invloed van Rusland in de regio is zeer sterk. Een oplossing die gesteund en gesuggereerd wordt door Rusland zal ongetwijfeld gemakkelijker worden aanvaard in Servië en in Bosnië dan een oplossing

die door een andere natie naar voren wordt geschoven. Ik wil hier geen namen noemen. We moeten daar zeker rekening mee houden en Rusland zoveel mogelijk bij de besprekingen betrekken.

M. le président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Mesdames, messieurs, notre ordre du jour est ainsi épuisé.

Onze agenda voor vandaag is afgewerkt.

Le Sénat se réunira le jeudi 12 mars 1998 à 10 heures.

De Senaat vergadert opnieuw op donderdag 12 maart 1998 om 10 uur.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 18 h 05.)

(De vergadering wordt gesloten om 18.05 uur.)